than this. In this, form should be nothing; spirit | should be all.

On Independence Day the cabinet of the Government of India made a declaration in which they said: "We proclaim that we as a nation and a people stand for world peace and co-operation among nations. We stand for democracy. The method of democracy is to find peaceful solutions for all problems. By violence and hatred, no problem is solved."

Let both delegations take those noble phrases as their programme; then our work will soon be ended and lasting peace and friendship will be assured.

The President: I have still one speaker on my list, and I have as yet no proposal or request from any member of the Security Council, under rule 38, to bring before the Council for a vote the proposal of the representative of India for an adjournment. It is only reasonable that the Council should have a short time for lunch, and it will therefore adjourn until 3 p.m.

The meeting rose at 1.35 p.m.

## TWO HUNDRED AND FORTY-FIFTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 11 February 1948, at 2.30 p.m.

President: General McNaughton (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 244th meeting (document S/Agenda 244).

# 14. Continuation of the discussion of the India-Pakistan question

At the invitation of the President, Mr. N. Gopalaswami Ayyangar, representative of India, and Sir Mohammed Zafrullah Khan, representative of Pakistan, took their places at the Council table.

The President: When the Security Council adjourned this morning it was engaged in a discussion of the report which the Rapporteur and I prepared and put before the representatives of Pakistan and India [document S/667], and also in a consideration of the request of the Indian delegation for a deferment of this matter [document S/668].

Mr. LÓPEZ (Colombia): This debate, I believe, is practically exhausted. There is indeed very little that anyone can usefully add to the presentation that has been made by the representatives of India and Pakistan of their respective cases and to the very well informed discussion that has taken place in the Security Council. But one or

raient régler ces problèmes sans aucun retard Comme je l'ai déjà dit, il y a deux semaines, ces deux Gouvernements ont déjà réglé entre eux des problèmes infiniment plus difficiles et plus terribles que celui-ci. Dans une question comme celle-ci, la forme n'est rien, l'esprit est tout.

Le jour de la promulgation de l'indépendance, le Gouvernement de l'Inde a fait la déclaration suivante: « En tant que nation et en tant que peuple, nous proclamens que nous voulons la paix du monde et la coopération entre les nations. Nous sommes partisans de la démocratie. Les méthodes démocratiques consistent à régler tous les problèmes d'une façon pacifique. La violence et la haine ne règlent aucun problème. »

Puissent les deux délégations adopter comme devise ces nobles paroles; notre travail sera alors rapidement mené à bien, et la paix et l'amitié durables entre les deux pays seront assurées.

Le Président (traduit de l'anglais): Il y a encore un orateur inscrit. Jusqu'à présent, aucun membre du Conseil de sécurité n'a proposé ou demandé, conformément à l'article 38 du règlement intérieur, que l'on vote sur la proposition d'ajournement présentée par le représentant de l'Inde. Pour permettre aux membres du Conseil de déjeuner rapidement, je lève la séance. La discussion reprendra à 15 heures.

La séance est levée à 13 h. 35.

## DEUX CENT QUARANTE-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 11 février 1948, à 14 h. 30.

Président: Le général McNaughton (Canada).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 244° séance (document S/Agenda 244).

### 14. Suite de la discussion sur la question Inde-Pakistan

Sur l'invitation du Président, M. Gopalaswami Ayyangar, représentant de l'Inde, e<sup>st</sup> Mohammed Zafrullah Khan, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

Le Président (traduit de l'anglais): Quand nous avons levé la séance ce matin, le Conseil de sécurité était en train, d'une part de discuter le rapport que le Rapporteur et moi-même avons rédigé et soumis aux représentants du Pakistan et de l'Inde [document S/667], et d'autre part d'examiner une demande de la délégation de l'Inde tendant à obtenir l'ajournement de cette question [document S/668].

M. LÓPEZ (Colombie) (traduit de l'anglais): Il me paraît que ce débat est pratiquement épuisé. Après l'exposé que les représentants de l'Inde et du Pakistan nous ont chacun fait de leur cas et les débats parfaitement éclairés qui se sont déroulés devant le Conseil de sécurité, je ne vois guère ce que l'on pourrait encore dire d'utile. Je

two doubts, perhaps three, still linger in my mind, and I should like ve., much to have some clarification on those points, which I am sure will leave the Security Council with the impression that in our labours since yesterday we have made very good progress in obtaining a clearer understanding of the present position.

I shall first mention this point: Yesterday, the Indian delegation requested a deferment of our discussion. The Indian delegation stated that it had been invited by its Government to return to India in order to have a more thorough discussion of the situation as it found it in the Security Council today and then to determine its attitude. The Indian representative, among other explanations, made this statement: "The question of whether any one of the present members of the delegation should be left behind, or somebody else should represent India at such meetings or on such occasions, is—I hope the Security Council will agree—an internal matter to be settled by our Government. We shall do the best we can in order to see that the Security Council's work in connexion with the Jammu and Kashmir question, should any such emergency arise, is not inconvenienced thereby. " A little before that statement the Indian representative said: " As long as this item is on the agenda, India is under an obligation to see that any inquiries made in regard to any emergent situations are answered by someone who has full authority to speak in the name of India. If it so happens that the Security Council holds a meeting for the purpose of discussing any such emergent situation, India certainly will make arrangements to be properly represented at such a meeting.'

My first doubt is just that: Are we going to stop discussing the Jammu and Kashmir question until the Indian delegation finds it advisable to return to the Security Council? And in the meantime, are we going to restrict or limit our discussions to what the Indian representative would call an "emergent situation"? Or, once we stop discussing the Jammu and Kashmir question, is the Security Council going with the discussion of other matters that have been brought to its attention by the delegations of both India and Pakistan, not as matters of the same character of urgency, but all the same as matters that have enough urgency in the mind of the Security Council not to be postponed indefinitely until such time as we have completed our discussions of the Jammu and Kashmir question, after the Indian delegation deems it advisable to come back?

That, I believe, is a rather important point that has not been brought to the attention of the Security Council. I think it is very important because it places the Pakistan delegation at a great disadvantage, unless I am very much mistaken in my understanding of the present position, which I take to be that the Indian delegation will return to India without giving us very definite assurance as to when and how they will return. And the Pakistan delegation, I take it, will remain with us in the meantime.

Then, another doubt arises in my mind. What is going to happen in Jammu and Kashmir in the meantime? Is the fighting to continue? Will | dans l'État de Jammu et Cachemire? Les hosti-

continue toutefois à entretenir des doutes sur un ou deux points, peut-être même trois, et j'aimerais beaucoup obtenir à ce sujet quelques éclaircissements qui, j'en suis sûr, laisseront au Conseil de sécurité l'impression que, depuis hier, nous avons beaucoup progressé dans la voie d'une appréciation plus juste de la situation actuelle.

Pour commencer, je mentionnerai le point suivant. Hier, la délégation de l'Inde a demandé l'ajournement de nos débats. Elle a déclaré que son Gouvernement l'avait invitée à retourner dans l'Inde pour rendre compte de manière plus détaillée, de la façon dont l'affaire se présentait actuellement devant le Conseil de sécurité et pour arrêter ensuite son attitude. Le représentant de l'Inde a déclaré, entre autres: « La question de savoir s'il convient de laisser ici l'un des membres de la délégation actuelle ou si quelqu'un d'autre doit représenter l'Inde à de telles réunions ou en telles circonstances, est — et j'espère que le Conseil de sécurité en conviendra — une question d'ordre intérieur qu'il appartient à notre Gouvernement de régler. Nous ferons de notre mieux pour veiller à ce que les travaux du Conseil de sécurité relatifs à la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire ne soient pas gênés par notre départ si une telle éventualité se produisait. » Le représentant de l'Inde a dit un peu avant: « Tant que ce point figurera à l'ordre du jour, l'Inde se trouvera dans l'obligation de veiller à ce que quelqu'un ayant pleins pouvoirs pour parler en son nom puisse répondre à toute demande de renseignements relative à une situation grave. S'il arrive que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner une situation de cet ordre, il ne fait pas de doute que l'Inde prendra des dispositions pour être représentée à cette séance d'une manière appropriée. »

Le premier doute que je garde à l'esprit est simplement celui-ci: allons-nous cesser de discuter la question de l'Etat de Jammu et Cachemire, jusqu'à ce que la délégation de l'Inde juge opportun de revenir devant le Conseil de sécurité? Et, entre temps, allons-nous limiter ou restreindre le champ de notre discussion à l'examen de ce que le représentant de l'Inde appellerait « une situation grave »? Ou encore, une fois que nous aurons cessé de discuter la question de l'État de Jammu et Cachemire, le Conseil de sécurité va-t-il poursuivre l'examen des autres problèmes qui lui ont été signalés tant par la délégation de l'Inde que par celle du Pakistan, questions qui, sans présenter le même caractère d'urgence, apparaissent cependant au Conseil de sécurité suffisamment urgentes pour ne pas être renvoyées indéfiniment jusqu'à ce que nous en ayons fini avec l'examen de la question de l'État de Jammu et Cachemire, après que la délégation indienne aura jugé opportun de revenir?

C'est là, me semble-t-il, un point plutôt important sur lequel l'on n'a pas attiré l'attention du Conseil de sécurité. J'estime même qu'il s'agit là d'un point très important car la délégation du Pakistan se trouve considérablement désavantagée par un tel état de fait, à moins toutefois que je n'aie fort mal apprécié la situation actuelle qui, d'après moi, serait la suivante: la délégation de l'Inde va retourner chez elle sans nous dire de façon précise quand et comment elle reviendra. Tandis que dans l'intervalle la délégation du Pakistan, elle, si je comprends bien, demeurera avec nous

Puis, il y a cette autre question qui me vient à l'esprit: Que va-t-il se passer pendant ce temps-là the Indian Government be free to carry on its nilitary operations? Does the Security Council expect, by any chance, that two, three or four weeks from now, it is going to renew its discussions at the political or at the military level at which it discontinued them?

I have a third rather serious doubt. This morning, the representative of the United Kingdom wanted it to be very clear that we were not establishing a precedent by agreeing to the adjournment requested by the Indian delegation. He was rather emphatic about it. He wanted to be sure that we were not establishing a precedent. I should like to ask very respectfully: Does anyone really believe for a moment that we shall not be establishing a precedent? Once we agree that any delegation which comes before the Security Council with a case of this importance can, at any stage in the proceedings at which they see fit, say that it wants to go home, and can request an adjournment, can anybody hereafter labour under any misapprehension as to the fact that the Security Council has established a precedent from which it will never be able to get away? Not only that, the precedent is an extremely serious one. It is as serious as anything that has come to my knowledge while I have been a representative on the Security Council. It is something that, in my opinion, threatens the very stability of the authority of the Security Council.

We have been discussing several proposals, and we are now practically in agreement-if this is not the understanding, I should like to be corrected, because, I repeat, I believe the matter is of the utmost importance—with the idea of granting what is apparently a reasonable request: that the Indian delegation should have a kind of option on the action of the Security Council. We have discussed with them the different proposals that have come before the Security Council; and just because we were labouring under the understanding that they both wanted us to help them to reach very promptly a friendly agreement, we have departed from our usual rules of procedure. The different proposals or suggestions that have come before the Security Council have been discussed with the representatives of India and Pakistan through the medium of the President of the Security Council. Now, at this point, six weeks after the start of our deliberations, with nothing new having come up in the meantime, the representative of India says: "I have been instructed to go home to discuss this question. I am going to inform my Government of what the trend of opinion is in the Security Council."

The Indian delegation knows reasonably well now the opinion of the majority of the members of the Security Council as to what should be done. That opinion has been incorporated in the different draft resolutions and memoranda. It has been discussed with the President of the Security Council, acting on behalf of the Security Council, and the action of the President, in his negotiations with the representatives of the two parties, has, time and again, been endorsed by the Security Council.

lités vont-elles continuer? Le Gouvernement de l'Inde sera-t-il laissé libre de poursuivre ses opérations militaires? Le Conseil de sécurité espèret-il par hasard, pouvoir d'ici deux, trois ou quatre semaines, reprendre ses débats là où il les a interrompus, sans que les événements politiques ou militaires aient entre-temps évolué?

J'ai ensuite à poser une troisième question qui est plutôt sérieuse. Ce matin, le représentant du Royaume-Uni a voulu faire préciser de façon formelle que nous n'entendions pas créer de précédent en faisant droit à la demande d'ajournement de la délégation de l'Inde. Il s'est même exprimé à ce propos en termes vraiment énergiques. Il voulait être absolument certain que nous ne créions pas de précédent. Je voudrais très respectueusement poser la question suivante: Est-ce que l'un d'entre nous s'imagine vraiment, ne fût-ce qu'un instant, que nous n'allons pas créer de précédent? Dès que nous admettons que toute délégation qui se présente devant le Conseil de sécurité dans un cas d'une telle importance, peut, à n'importe q' stade des débats, et quand cela lui convient, déclarer qu'elle veut rentrer chez n'ait pas créé un précédent dont il ne pourra plus elle et demander un ajournement, quelqu'un peut-il alors douter que le Conseil de sécurité jamais se dégager? Et il ne s'agit pas seulement de cela, la décision que l'on nous demande de prendre apparaît comme d'une extrême gravité. A ma connaissance, le Conseil de sécurité n'en a pas prise de plus sérieuse depuis que j'y siège. Il s'agit là, selon moi, d'une décision qui menace, dans ses fondements mêmes, l'autorité du Conseil de sécurité.

Nous avons examiné plusieurs propositions et sommes maintenant pratiquement d'accord si tel n'est pas le cas, que l'on veuille bien me reprendre, car, je le répète, j'estime que cette question revêt la plus haute importance. Nous sommes, dis-je, disposés à accorder à la délégation de l'Inde ce qui apparemment nous semble être une requête raisonnable; c'est-à-dire donner à la délégation de l'Inde une sorte d'option sur l'action du Conseil de sécurité. Nous avons discuté avec elle les différentes propositions qui ont été soumises au Conseil de sécurité; et précisément parce que nous conduisions nos travaux avec l'idée que les deux parties voulaient que nous les aidions à parvenir très rapidement à un accord amiable, nous nous sommes écartés de notre procédure habituelle. Les différentes propositions ou suggestions qui ont été présentées au Conseil de sécurité ont été discutées avec les représentants de l'Inde et du Pakistan par l'intermédiaire du Président du Conseil de sécurité. Et voici que maintenant, six semaines après le début de nos délibérations, alors qu'aucun nouvel élément n'a surgi dans l'intervalle, le représentant de l'Inde déclare: « Mon Gouvernement me charge de rentrer afin de discuter cette question. Je vais l'informer de la tendance qui prévaut au sein du Conseil de sécurité. »

La délégation de l'Inde connaît suffisamment bien maintenant l'opinion de la majorité des membres du Conseil de sécurité sur les mesures à prendre. Cette opinion s'est traduite dans les divers projets de résolution et de mémorandum qui ont été présentés. Le Président du Conseil de sécurité, au nom du Conseil, l'a, au cours des discussions, exposée aux représentants des deux parties, et son attitude, pendant ces négociations, a été constamment approuvée par le Conseil de sécurité. Now, when all this has been done, the Indian delegation comes to the President of the Security Council and says: "I request that I be allowed to withdraw to India to discuss the situation with my Government." What will be the position if, after they are gone, they inform the Security Council that the Government of India does not agree to the proposals that have been discussed with them and which represent the point of view of at least a very large majority of the members of the Security Council? Is this or is this not a serious precedent in our work?

Up to the present time it has been the rather unfortunate experience of this Organization and every one of its organs to have its recommendations or decisions on most important points substantially disregarded, disregarded after the organs of the United Nations have made every possible effort, by compromise, to guard against that eventuality. That is what, in the mind of the Colombian delegation, accounts for the decreasing interest of the public in the work of the United Nations.

Unfortunately, it is true that far from being eminently successful, as everyone expected the United Nations to be after they had been so repeatedly assured of the backing of the great Powers, we have been eminently unsuccessful. But, after all, everyone is generally in a hopeful frame of mind and we all continue to work in the expectation that conditions will improve, that our work will become increasingly useful, and that we shall be able to recoup the interest and prestige in our work which has been lost.

However, I feel very deeply concerned—I hope I am wrong—when I think of the implications of what I consider to be the option that will be granted the Indian delegation in this matter. Article 24 of the Charter says: "In order to ensure prompt and effective action by the United Nations, its Members confer on the Security Council primary responsibility for the maintenance of international peace and security, and agree that in carrying out its duties under this responsibility the Security Council acts on their behalf." This has been my understanding right along, and it was this that we tried to reaffirm in our proposal.

It seems to me quite obvious that it follows that the decisions of the Security Council cannot be made conditional, as we are, to all intents and purposes, making these proposals when we agree that the Indian delegation should go back home and return within two, three, four or five weeks to inform us whether or not they are acceptable to the Indian Government.

I do not believe that I have to impose on the patience of the members of the Security Council in order to establish the reason for my doubts, my preoccupations and my concern. We started this discussion with the understanding that both India and Pakistan had come here, not only willingly, but with a sincere desire to have the Security Council help them to reach, as I said before, a friendly agreement. When the question of the Commission was discussed, perhaps the members will recall, there was a very brief argument as to the membership of the Commission and as to how the Commission should be appointed.

Maintenant, que tout ce travail a été accompli, la délégation de l'Inde s'en va trouver le Président du Conseil de sécurité et lui déclare: « Je demande à être autorisée à m'en retourner dans l'Inde pour discuter la situation avec mon Gouvernement. » Dans quelle situation nous trouverons-nous, si, après son départ, la délégation de l'Inde fait savoir au Conseil de sécurité que son Gouvernement ne se rallie pas aux propositions qui ont été discutées ici avec elle et qui représentent, pour le moment, i'opinion de la très grande majorité des membres du Conseil de sécurité? Est-ce ou n'est-ce pas là un sérieux précédent dans la conduite de nos travaux?

Sur la plupart des points importants, les recommandations ou les décisions de notre Organisation et de chacun de ses organes ont eu jusqu'ici pour sort — un sort plutôt fâcheux — d'être méconnues, et méconnues après que les organes de l'Organisation des Nations Unies ont fait tout leur possible, en adoptant des compromis pour parer à cette éventualité. De l'avis de la délégation de la Colombie, c'est là ce qui explique l'intérêt de moins en moins marqué que le public porte aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Il est malheureusement exact que, loin de réussir brillamment comme tout le monde s'y attendait après les assurances de soutien maintes fois prodiguées par les grandes Puissances, l'Organisation des Nations Unies a essuyé de très graves échecs. Mais après tout, tout homme est généralement optimiste, et nous continuons tous à travailler avec l'espoir que les conditions s'amélioreront, que notre activité sera marquée par des succès grandissants, et que nous parviendrons à regagner dans nos travaux l'intérêt que l'on nous portait et le prestige dont nous bénéficiions.

Néanmoins, je suis vivement préoccupé — et j'espère avoir tort — par les conséquences de ce que j'estime être l'option accordée à la délégation de l'Inde dans ce différend. L'Article 24 de la Charte porte: « Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité, le Conseil de sécurité agit en leur nom. » C'est bien ainsi que je l'ai, tout au long, entendu, et c'est ce point que nous avons essayé d'affermir à nouveau dans notre proposition.

Il s'en suit d'une façon tout à fait évidente, selon moi, que les décisions du Conseil de sécurité ne peuvent être subordonnées à aucune condition, et c'est cependant ce que nous faisons, en réalité, quand nous acceptons que la délégation de l'Inde puisse rentrer dans son pays et revenir devant nous dans deux, trois, quatre ou cinq semaines pour nous dire si le Gouvernement de l'Inde accepte ou non nos propositions.

Je ne pense pas abuser de la patience des membres du Conseil de sécurité en donnant les raisons qui justifient mes doutes, mes préoccupations et mon inquiétude. Nous avc entamé ces débats avec l'idée que l'Inde comme le Pakistan s'étaient rendus ici non seulement de plein gré, mais encore avec le désir sincère de se faire aider par le Conseil de sécurité à parvenir, comme je l'ai déjà dit, à un accord amiable. Les membre. du Conseil se souviendront peut-être que, lorsque l'on a discuté de la création de la Commission, il y a eu un bref échange de vues sur la composition de cette Commission et sur son mode de designation.

The representative of the Union of Soviet Socialist Republics, if I remember correctly, did not share our view that the best way to appoint the Commission was the one we adopted—that is, that each of the two parties should appoint a member and they should appoint a third member. If my memory does not fail me, the representative of the USSR pointed out that it was advisable that the Security Council be represented in that Commission and that the Security Council should take a larger, stronger hand in the appointment of that Commission. Then, very superficially guided by my first feelcouncil, I said: "No, this is the best way. They have come to us; they are willing to agree. This is the way they suggest; this is the best. This is the one they will accept." However, from the moment that the Commission was decided upon. I have had a feeling, and I venture to say that I amount had a feeling, and I venture to say that I am sure that every member of the Security Council shares that feeling; -Mr. Austin very properly pointed it out vesterday—that the two parties have been receding all the time from their original positions. That is why they have not come to an understanding—because it is too obvious that, with the help of the Security Council and with our willingness to co operate with them, if they had persisted in their original attitude, we should have reached by this time some sort of an agreement; but we have not.

I do not find that, at the moment when the Indian delegation requests this adjournment, any new thing has come up that we have not been discussing here. There is no new subject; there is no new situation; there is no new proposal. On the contrary, the record shows that, from the moment that the Security Council did not agree to take the one action that the Indian delegation wanted—action to stop the fighting without taking action on the plebiscite—they have been gradually coming to the point at which they have arrived. On two or three occasions at the end of a week we have agreed that the President of the Security Council should continue conversations with the two parties, and, at the beginning of the following week, in each instance, we have been informed that no progress had been made; the last time, not only that no progress had been made, but that the Indian delegation wanted to return to India.

I do not know if I should be justified in embarking upon an examination of the memorandum submitted by the Colombian delegation at the 241st meeting. I believe that the debate, as I said before is exhausted; but I believe it would be useful if the President will allow me the privilege of considering that this memorandum has been formally submitted to the Security Council as a draft resolution.

There are several reasons that ave induced me to take this action which all the members of the Security Council know I was not anxious to take. As a matter of fact, not feeling sure, as I do not yet feel sure, that I understood the implications of the case, I submitted that memorandum as contribution to the conversations of President of the Security Council with the two parties. I do not feel that I can claim that this is my memorandum, because substantially it | prétendre en être l'auteur, car, au fond, tel n'est

Si mes souvenirs sont exacts, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'estimait pas, comme nous, que nous avions choisi le meilleur mode de désignation pour cette Commission, à savoir: désignation par chacune des deux parties d'un représentant et nomination d'un troisième membre par cooptation. Le représentant de l'Union soviétique a, si ma mémoire ne m'abuse pas, fait remarquer que le Conseil de sécurité agirait sagement en se faisant représenter à cette Commission et en prenant une part plus grande et active à la désignation des membres de cette Commission. Après quoi, me laissant aller à mon impression première et partageant l'optimisme du Conseil de sécurité, j'ai déclaré sans vouloir aller au fond de la question: « Non, cette méthode est la meilleure. Les parties se sont rendues auprès de nous; elles sont désireuses de s'entendre. C'est la méthode qu'elles proposent; c'est la meilleure. C'est celle qu'elles accepteront. » Mais, à partir du moment où l'on a décidé de créer la Commission, j'ai eu l'impression et je me risque à dire que tous les membres du Conseil de sécurité, j'en suis sûr, la partagent — M. Austin, au demeurant, l'a très justement fait remarquer hier — que les deux parties n'ont cessé de se départir de leur attitude première. Voilà pourquoi elles ne sont pas arrivées à se mettre d'accord car il n'est que trop évident qu'avec l'aide du Conseil de sécurité et notre désir de coopérer avec elles, nous serions parvenus aujourd'hui à quelque sorte d'accord si les parties avaient maintenu leur attitude première; mais nous n'y sommes pas arrivés.

Je n'estime pas, à l'heure où la délégation de l'Inde sollicite cet ajournement, qu'il se soit produit un nouvel événement que nous n'ayons pas discuté ici. Il n'y a pas d'élément nouveau, il n'y a pas de situation nouvelle; il n'y a pas de proposition nouvelle. Au contraire, les comptes rendus révèlent que dès le moment où le Conseil de sécurité a refusé de prendre la seule mesure que la délégation de l'Inde recherchait: faire cesser les hostilités sans organiser le plébiscite, cette délégation a graduellement changé d'attitude pour en venir finalement au point actuel. A deux ou trois reprises, en fin de semaine, nous avons accepté que le Président du Conseil de sécurité poursuive ses conversations avec les deux parties, et au début de la semaine suivante, nous avons chaque fois été avisés que l'on n'avait enregistré aucun progrès; et la dernière fois, l'on nous a dit que non seulement il n'y avait eu aucun progrès de réalisé, mais encore que la délégation de l'Inde voulait rentrer chez elle.

Je ne sais si je suis justifié à entreprendre l'examen du mémorandum présenté par la déléga-tion de la Colombie à la 241e séance. J'estime, comme je l'ai déjà dit, que nous avons épuisé l'étude de la question; mais je crois qu'il serait utile que le Président m'accorde le privilège de considérer que ce mémorandum a été officiellement présenté au Conseil de sécurité en tant que projet de résolution.

Plusieurs raisons m'ont incité à agir de la sorte alors que, comme tous les membres du Conseil de sécurité savent, je n'y tenais pas particulière-ment. En fait, comme je n'étais pas sûr — et d'ailleurs je ne le suis pas encore - d'avoir bien saisi tous les aspects de la situation, j'ai soumis ce mémorandum pour faciliter les conversations que le Président du Conseil de sécurité conduisait avec les deux parties. J'estime ne pas pouvoir

is not. To use a familiar expression, it is a kind of a rehash of things that have already been presented and discussed here, viewed from a different position and a different angle. I shall deal presently with that angle. However, I do wish to say this: If I were asked for evidence of the impartiality of the Security Council, of the goodwill of the Security Council and of its unprejudiced attitude in this matter, I should point out that the latest memorandum submitted by the President of the Security Council and the Rapporteur [document S/667] has been substantially accepted by Pakistan, and that the memorandum that I have submitted has been substantially accepted by India.

The President and the Rapporteur and I have had no substantial difference of opinion. We have all been contributing in the same spirit, exchanging views and advancing our tentative proposals simply as contributions to the understanding that we were expecting between India and Pakistan. That has not come about, much to my regret and, I believe, to the regret of every member of the Security Council. Now I believe that it is pertinent to give one or two explanations which I thought unnecessary last week.

The draft resolution [document S/671] reads: Whereas India and Pakistan have brought to the attention of the Security Council the situations in the Jammu and Kashmir State and other Indian States which are likely to endanger international peace and security; "—that is a fact, and there is no argument about it—" and

" Whereas the Members of the United Nations have conferred on the Security Council primary responsibility for the maintenance of international peace and security, and agreed that in carrying out its duties under this responsibility the Security Council acts on their behalf,..." That is from the Charter, but in view of the considerations which I have enumerated before, I did not think it was superfluous to insert that provision of the Charter here. The document goes on to say:

"The Security Council,

"Having considered the claims and allegations of India and Pakistan and their requests to the Council to adopt appropriate measures for the pacific settlement of their disputes and the restoration of friendly relations between the two countries,

" Finds:..."

There has been some question here as to which of the provisions of the Charter applies to the present case. In the view of the Colombian delegation the best thing to do as the case stands today is to discuss the problem under Article 38, which is the last of the six Articles of Chapter VI regarding the pacific settlement of disputes. Article 38 reads:

"Without prejudice to the provisions of Articles 33 to 37, the Security Council may, if all the parties to any dispute so request, make recommendations to the parties with a view to a pacific settlement of the dispute.

I emphasize the words, " without prejudice "to any other Articles of the chapter. But one point which is very important in this situation

pas le cas. Pour me servir d'une expression un peu familière, je dirai que ce mémorandum est une sorte de « réchauffé » qui ne fait que reprendre ce qui a été dit et discuté ici mais en se plaçant à un autre point de vue et en considérant les choses sous un angle différent. Je reviendrai plus tard sur cette différence de perspective. Mais je tiens dès à présent à dire ceci: si l'on me demandait de témoigner de l'impartialité du Conseil de sécurité, de sa bonne volonté et de son attitude impartiale en la matière, je ferais remarquer que le dernier mémorandum présenté par le Président du Conseil de sécurité et par le Rapporteur [document S/667] a été accepté sur le fond par le Pakistan, et que celui que j'ai soumis a été accepté sur le fond par l'Inde.

Le Président, le Rapporteur et moi-même ne sommes pas en désaccord quant au fond. Nous avons tous apporté notre contribution dans le même esprit, nous avons échangé nos vives et présenté nos suggestions simplement en vue d'aider l'Inde et le Pakistan à se mettre d'accord, comme nous l'espérions. Cet accord ne s'est pas fait, à mon grand regret et au regret aussi, je pense, de chaque membre du Conseil de sécurité. Maintenant je crois le moment venu de vous donner une ou deux explications que je jugeais inutiles la semaine dernière.

Le projet de résolution [document S/671] porte:

« Attendu que l'Inde et le Pakistan ont attiré l'attention du Conseil de sécurité sur la situation qui existe dans l'Etat de Jammu et Cachemire ainsi que dans d'autres Etats de l'Inde, situation qui est susceptible de menacer la paix et la sécurité internationales; » — c'est là un fait et on ne le conteste pas,

« Attendu que les Membres de l'Organisation des Nations Unies on conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et sont convenus qu'en accomplissant les fonctions qui lui ont été ainsi conférées, le Conseil de sécurité agit en leur nom... » Ces mots sont extraits de la Charte mais, pour les raisons que j'ai dites plus haut, j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de les insérer ici. Le document se poursuit par ces mots:

#### « Le Conseil de sécurité,

« Ayant examiné les demandes et les allégations présentées par l'Inde et le Pakistan, ainsi que les demandes par lesquelles ces deux pays invitent le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour trouver une solution pacifique de leurs différends et pour rétablir des relations amicales entre eux:

#### « Constate... »

Il y a eu quelques controverses à l'effet de déterminer celle des dispositions de la Charte qui s'applique au cas actuel. Vu la façon dont la situation se présente aujourd'hui, la délégation de la Colombie estime que le mieux est de se fonder sur l'Article 38, qui est le dernier des six Articles du Chapitre VI relatif au règlement pacifique des différends. L'Article 38 porte:

« Sans préjudice des dispositions des Articles 33 à 37, le Conseil de sécurité peut, si toutes les parties à un différend le demandent, faire des recommandations à celles-ci en vue d'un règlement pacifique de ce différend. »

J'insiste sur les mots « sans préjudice » de tout autre Article du Chapitre. Mais il y a, dans cette situation, un élément très important: nous sommes is the fact that we are authorized under the autorisés par la Charte à agir en vertu de l'Ar-

Charter to take action under Article 38 because we have been requested by the parties to make our recommendations. That is one position which we should not lose. The Security Council has to stand on the fact that this dispute was brought to its attention by India and Pakistan, and that they requested it to take appropriate measures to settle the dispute by peaceful means and to restore friendly relations between them. I may say, in passing, that that is the principal reason why I differ with the memorandum presented by the President [document S/667]. I hesitate very much to differ with men who are more familiar with this question than I am, the more so in a dispute of such world-wide importance as this. Nevertheless, it seems to me that we cannot move from the facts and the Charter to any declaration of principles by the President of the Security Council. That would be weakening our fundamental position as set forth in these three paragraphs of my resolution and in the Charter. I apologize for speaking my mind so frankly, but I believe that we should be guilty of a great political mistake if we were to move out of that situation to a declaration of principles more or less subject to the approval of the Indian Government. That is my sixth or seventh doubt in this question.

Another difference is that I have been in favour of increasing the membership of the Commission to five, one member to be selected by India, one by Pakistan, and the other three appointed by the Security Council. The reason for that, as briefly stated in my resolution, is, "That the Commission established by the resolution of 20 January 1948 [document S/654] will have to perform with the utmost dispatch various and complicated duties which call for a more numerous membership, but there is a great deal that I feel I can add in favour of increasing the numerical strength of the Commission. First and foremost, in a situation like this, the Security Council should be in a position—as this draft resolution provides—to call for and to receive from its chosen representatives, for its information and guidance, direct reports of conditions in the Jammu and Kashmir State and other parts of India and Pakistan.

So far, we have been working on contradictory reports that we have been getting from the representatives of Pakistan and India, who generally contradict each other. After that, the members of the Security Council come to conclusions without their own means of verification. This in no way implies that I doubt the sincerity or the truthfulness of the reports submitted by the representatives of India and Pakistan, although those reports are contradictory.

I submit that we should have a representative Commission on which we can depend, and on which we should be at liberty to call for information and guidance, the more so if it is the intention of the Security Council to carry out the idea of having a plebiscite under the authority and supervision of the Security Council. It is inconceivable to me that we should undertake

ticle 38, car les parties au différend nous ont demandé de faire des recommandations. C'est là une position que nous ne devrions pas abandonner. Le Conseil de sécurité de se fonder sur le fait que le différend lui a été présenté par l'Inde et le Pakistan, qu'il a été chargé par ces derniers de prendre les mesures voulues pour régler leur différend par des moyens pacifiques et rétablir entre eux des relations amicales. Que l'on me permette de le dire en passant, c'est surtout sur ce point particulier que ma position diffère de celle que le Président a prise dans le mémorandum qu'il nous a présenté [document S/667]. J'hésite beaucoup à ne pas être du même avis que des personnes à qui la question est plus familière qu'à moi, surtout dans un différend qui revêt une telle importance mondiale. Néanmoins, il m'apparaît que nous ne pouvons nous écarter des faits et des dispositions de la Charte pour souscrire à une déclaration de principe faite par le Président du Conseil de sécurité. Ce serait affaiblir notre position fondamentale telle qu'elle se trouve exposée dans les trois premiers paragraphes de mon projet de résolution et dans la Charte. Je m'excuse de m'exprimer aussi franchement, mais je crois que nous commettrions une grave erreur politique si nous devions nous écarter de cette position pour entériner une déclaration de principe plus ou moins sujette à l'approbation du Gouvernement de l'Inde. C'est là le sixième ou le septième des doutes qui me viennent à l'esprit.

Il y a un autre point où nos vues diffèrent: j'ai été personnellement partisan de porter à cinq le nombre des membres de la Commission; de ces membres, l'Inde et le Pakistan en choisiraient chacun un, et le Conseil de sécurité les trois restants. La raison que j'y trouve et que j'ai brièvement exposée dans ma résolution, c'est « que la Commission instituée par la résolution du 20 janvier 1948 [document S/654] aura à accomplir le plus rapidement possible des tâches variées et compliquées qui exigeront que son personnel soit plus nombreux », mais il y a bien d'autres arguments que je pourrais avancer en faveur de cette augmentation du nombre de membres de la Commission. Tout d'abord et surtout dans une situation comme ceile-ci, le Conseil de sécurité devrait pour son information être en mesure comme ce projet de résolution lui en donne la possibilité — de demander et de recevoir des représentants qu'il aura lui-même désignés, des rapports directs sur les conditions qui existent dans l'État de Jammu et Cachemire ou dans les autres parties de l'Inde et du Pakistan.

Jusqu'à présent, nous avons travaillé sur des rapports contradictoires, que nous avons reçus des représentants du Pakistan et de l'Inde, rapports qui, en général, ne concordent pas. Sur la foi de ces rapports, les membres du Conseil de sécurité tirent des conclusions qui ne s'appuient pas sur des faits qu'ils ont pu vérifier par euxmêmes. Je ne veux en aucune manière mettre en doute, par là, la sincérité ou la véracité des rapports soumis par les représentants de l'Inde et du Pakistan, bien que ces rapports soient contradictoires.

Je propose que nous créions une commission représentative sur laquelle nous puissions nous reposer, à qui nous puissions demander en toute liberté des renseignements et des directives, surtout si le Conseil de sécurité a l'intention de mettre à exécution son projet d'organiser un plébiscite sous ses auspices et sa surveillance. Il me paraît inconcevable que le Conseil de sécurité

that responsibility without being directly and sufficiently represented on that Commission.

There are many more good reasons that I might adduce, but I shall only advance one more in this regard. Assuming that the two parties name their representatives to the Commission and that they do not agree upon the third member of the Commission, where shall we be? Increasing the membership of the Commission is--among many other things—the assurance we are going to have that there will be a Commission. The Security Council will have to decide upon the proper time to get the Commission into actionwhen to send it to India—and to decide upon its furctions.

However, having established this Commission already by the resolution of 20 Junuary 1948 [document S/654] I believe that, in the light of what has transpired in the Security Council and in the light of what the Commission has to do, as well as the fact that it is one of our primary purposes to have the plebiscite carried out with some sort of intervention from the Security Council, the Commission should be increased to five or seven members, as the Security Council may decide.

Otherwise, I would say that I do not find very substantial opposition to or difference with this memorandum in the remarks of the Indian representative. We should be able to come to a satisfactory arrangement within a reasonable length of time, in view of the co-operative spirit with which we have tried to help India and Pakistan in this emergency.

I may be entirely wrong, but I have a feeling—as I have stated many times—that these doubts call for a considerable clarification; that unless we know exactly what the position of the Security Council is going to be, we should not take action under the stress of the circumstances. Speaking more concretely, I refer to the Indian delegation having booked passage to India.

It has already been said many times before that a railroad ticket or an airplane ticket can be cancelled or transferred. Without in any way trying to be disagreeable—I hope that there is no question in the mind of the Indian delegation that I want to be-I should also like to suggest a second contribution to the pacific settlement of this dispute. In reciprocity for the consideration that we have shown the Indian delegation, we would expect that the Indian delegation might see their way clear to waiting one, two, three, or four days, or at least until we settle this point of our discussion. It is extremely important, in any case, that the Indian delegation should not leave without having a clear statement of the position of the Security Council vis-à-vis these questions I have submitted, as well as others that have been submitted by other members of the Security Council; and that if they choose to do so, it will be with the understanding that we are going to continue with our work.

Mr. ARCE (Argentina): In order to avoid any

assume une responsabilité pareille sans être directement et suffisamment représenté à cette Commission.

Il y a bien d'autres excellentes raisons que je pourrais ajouter, mais je me contenterai, à ce propos, de n'en av nœr qu'une. En admettant que les deux parties désignent leur représentant à la Commission et que ces derniers ne puissent se mettre d'accord sur le choix du troisième membre, dans quelle situation nous trouveronsnous? Augmenter le nombre des membres de la Commission c'est, entre autres, obtenir l'assurance qu'il y aura une commission. Il appartiendra au Conseil de sécurité de fixer le moment opportun auquel la Commission devra commencer à fonctionner — le moment auquel il faudra l'envoyer dans l'Inde — ainsi que de préciser ses fonctions.

Cependant, comme nous avons déjà créé la Commission par notre résolution de 20 janvier 1948 [document S/654], j'estime que, vu ce qui s'est passé au Conseil de sécurité, les tâches que la Commission devra assumer, et aussi qu'un de nos principaux buts est d'obtenir que le plébiscite se déroule avec un certain degré d'intervention de la part du Conseil de sécurité, j'estime, dis-je, que le nombre des représentants de la Commission devrait être porté de cinq à sept, selon ce que le Conseil pourra décider.

Ces considérations mises à part, j'avoue ne pas trouver de contradictions ou de différences fondamentales entre ce mémorandum et les observations soumises par le représentant de l'Inde. Nous devrions pouvoir parvenir, dans un délai raisonnable, à un accord satisfaisant, étant donné l'esprit de coopération qui a animé nos efforts en vue d'aider l'Inde et le Pakistan en cette circonstance critique.

Je suis peut-être totalement dans l'erreur, mais j'ai le scatiment — comme je l'ai dit plusieurs fois — que les incertitudes dont je viens de vous entretenir exigent sérieusement d'être éclaircies; qu'à moins de connaître exactement la position que le Conseil de sécurité va prendre, nous ne devrions pas agir sous la pression des événements. Pour parler d'une façon plus précise, ce à quoi je fais allusion c'est que les membres de la délégation de l'Inde aient retenu leurs places pour se rendre dans l'Inde.

Il a déjà été dit maintes fois que l'on peut annuler ou reporter à une autre date son passage en chemin de fer ou en avion. Sans vouloir être en rien désagréable — et j'espère que 🕒 délégation de l'Inde n'estime nullement que je tienne à l'être — j'aimerais également faire une seconde proposition en vue de contribuer au règlement pacifique de ce différend. En échange de la considération que nous avons témoignée à la délégation de l'Inde, nous nous attendrions à ce que celle-ci trouve le moyen de patien'er un, deux, trois ou quatre jours, ou à tout le moins tant que nous n'aurons pas réglé, au cours de nos débats, cet aspect de la question. Il est, en tout cas, de la plus haute importance que la délégation de l'Inde ne s'en aille pas sans avoir entre les mains une déclaration nette de ce qui constitue la position du Conseil de sécurité sur les différents points que j'ai soumis, aussi bien que sur ceux qui ont été soulevés par d'autres membres du Conseil de sécurité; et que si elle décide de partir quand même, qu'elle sache bien que nous allons, nous, poursuivre nos travaux.

M. ARCE (Argentine) (traduit de l'anglais): misunderstanding, I wish to make the following | Pour éviter tout malentendu, je désire faire les

declarations: first, that we wish peace and not war; second, that no one wishes to establish a full new Kashmir government imposed by the United Nations; third, that Kashmir is not a territory of India-no Power will either propose or accept a plebiscite to surrender a part of its territory, as India's Government did; fourth, that no one has approved the details of the many draft resolutions we have before us, including proposals by the representatives of Belgium, Canada and Colombia, and suggestions by the representatives of Pakistan and India; fifth, that the cause of the present war is the rebellion of the Kashmir people against their Ruler, and the only remedy is to look to the will of these people; sixth, that it is absolutely necessary to settle the matter of the plebiscite, first of all, as the only way to stop war; seventh, that the Security Council cannot work as a tool for the applicants who come before it; eighth, that, in accordance with the Charter, we are obliged to settle all the questions that divide Pakistan and India, and not only the Kashmir question, even if we prefer to settle the latter question first; ninth, and finally, that I shall cast my vote on the basis of these statements.

Mr. TSIANG (China): Since my delegation has intervened several times in the course of this debate, I consider it unnecessary to make a speech at this point. I move this draft resolution [document S/672]:

" The Security Council,

"Having received the request of the Indian delegation that the further consideration of item 2 on the agenda of the Security Council for 11 February 1948 be adjourned,

"Resolves that while reserving to itself the right to resume consideration of the said item in case of an emergency, the request for adjournment

be granted up to 1 March 1948.

We have used as our basis for handling this question those Articles of the Charter which relate to the pacific settlement of disputes. For that purpose, it is eminently desirable, if not essential, that agreement of the two parties to the dispute be secured. The course of discussion here has included subjects and brought out proposals which have been found to be beyond the previous expectation of the Indian Government. It seems reasonable that the Indian delegation should wish to renew its contact with its Government.

Nevertheless, the step we are taking is a step of great consequence. I share to some extent the doubts and the apprehensions that several members of the Security Council have expressed in regard to the step of adjournment. To guard ourselves against possible undesirable consequences, I have purposely limited the period of adjournment. I have also introduced a qualification that the Security Council reserves to itself the right at any time to resume the consideration of the said item in case of an emergency.

Under these circumstances, and, in fact, in the interest of that very settlement which we all desire, I feel that the acceptance of such a resolution will be in accordance with our general desire.

déclarations suivantes: premièrement, nous voulons la paix et non la guerre; deuxièmement, personne ne veut que se constitue au Cachemire un nouveau gouvernement que l'Organisation des Nations Unies aurait imposé; troisièmement, le Cachemire n'est pas un territoire de l'Inde: aucune Puissance ne proposerait ni n'accepterait d'organiser un plébiscité en vue d'alièner une partie de son territoire, comme l'a fait le Gouvernement de l'Inde; quatrièmement, personne n'a approuvé les détails des nombreux projets de résolution qui nous ont été soumis, y compris ceux des représentants de la Belgique, du Canada et de la Colombie et les suggestions faites par les représentants du Pakistan et de l'Inde; cinquièmement, la cause de la guerre actuelle est la révolte des populations du Cachemire contre leur Souverain, et le seul remède à cette situation est de s'assurer de la volonté de ces populations; sixièmement, il est absolument indispensable de régler, avant tout, la question du plébiscite, qui constitue le seul moyen de faire cesser la guerre; septièmement, le Conseil de sécurité n'est pas un instrument dont puissent se servir, à leur gré, ceux qui se présentent devant lui; huitièmement, nous sommes tenus, aux termes de la Charte, de régler tous les différends qui divisent le Pakistan et l'Inde, et non pas seulement la question du Cachemire, même si nous préférons régler celle-ci en premier lieu; et, enfin, je voterai selon les déclarations que je viens de faire.

M. TSIANG (Chine) (tra luit de l'anglais): Comme ma délégation est intervenue à plusieurs reprisés dans ces débats, j'estime qu'il est inutile, au point où nous en sommes, de faire un discours. Je soumets le projet de résolution suivant [document S/672]:

« Le Conseil de sécurité,

« Ayant reçu la demande de la délégation de l'Inde à l'effet d'ajourner la suite de l'examen du point 2 de l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour le 11 février 1948,

« Décide, tout en se réservant de reprendre l'examen du point susdit si des circonstances imprévues l'exigent, de faire droit à cette demande et d'ajourner les débats jusqu'au ler mars 1948.»

Nous nous sommes appuyés, pour examiner cette question, sur les Articles de la Charte qui ont trait au règlement pacifique des différends. C'est pour cela qu'il est hautement désirable, sinon essentiel, d'obtenir l'accord des deux parties au différend. Les discussions ont porté sur des sujets et amené des propositions auxquels le Gouvernement de l'Inde ne s'attendait pas. Il semble raisonnable que la délégation de l'Inde veuille reprendre contact avec son Gouvernement.

Néanmoins, la décision que nous prenons est lourde de conséquences. Je partage jusqu'à un certain point les doutes et les appréhensions que plusieurs membres du Conseil de sécurité ont exprimés au sujet de l'ajournement. Pour nous parer contre toutes conséquences fâcheuses, j'ai, à dessein, fixé une date limite à cet ajournement. J'ai également introduit cette clause restrictive que le Conseil de sécurité se réserve le droit de reprendre l'examen de ladite question, au cas où des circonstances imprévues l'exigeraient.

J'estime, dans ces conditions et, en fait, dans l'intérêt même de ce règlement auquel nous désirons tous parvenir, que l'adoption d'une telle résolution répondrait au désir général.

The PRESIDENT: The resolution which the representative of China has placed before the Security Council is to postpone discussion of the question to a certain day or indefinitely; that is, it comes under rule 33, paragraph (e), of the provisional rules of procedure of the Security Council. In consequence of that rule, the resolution of the representative of China has precedence over all other motions which are before the Security Council. I ask, therefore, that members who now speak will direct their remarks to this motion.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (translated from Russian): I should like to make a proposal, namely, to separate the question of adjourning the consideration of this matter from the question of fixing a time limit.

Personally, I am rather perplexed by the fact that the resolution in question suggests a time limit of approximately 17 or 18 days for the Indian delegation to go and consult its Government. I know that the Indian delegation asked for a limit of one month, and I find it difficult to give any opinion on the length of our adjournment. I have no doubt that it is essential to adjourn the question to enable the Indian delegation to proceed to India for consultations with its Government.

I therefore propose that the question should be divided into two parts: first, let us take a vote on the question of the Indian delegation's departure, that is, on whether we should interrupt or adjourn the debate on this question, and then let us agree on a time limit.

The President: I understand that the proposal submitted by the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic is to consider, as the first question, the draft resolution submitted by the representative of China up to the word "granted" in the third paragraph. If that question is answered in the affirmative, then we shall proceed to the second part, and insert the words that are there given which fix the date.

Mr. Noel Baker (United Kingdom): I find myself in a certain difficulty. I am going to speak exclusively on the draft resolution, but I must refer—I hope the President will not think I am out of order—to some observations made by the representative of Colombia a little earlier. He said then that it was no good my saying, as I did this morning, that we are not making a precedent. He said that if this happens, we make a precedent whether we want to or not. Now, I shall explain exactly what I meant.

I begged the Indian delegation to stay for three or four or five days to see if we could not do this hammering out of concrete details, at least until we understand the points that are at issue. But if they decide to go, we understand that they are doing it in full good faith. We know that they are doing it for reasons which we all respect; we know that they are doing it because, in their sincere belief, they think it will advance our work. The thing happens.

and the profession of the

Le Président (traduit de l'anglais): Le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité par le représentant de la Chine tend à reporter la discussion de la question à un jour déterminé ou sine die; c'est-à-dire qu'il est conforme à l'alinéa e de l'article 33 du règlement intérieur du Conseil de sécurité. Aux termes de cet article, le projet de résolution soumis par le représentant de la Chine a la priorité sur tous les autres projets de résolution dont le Conseil de sécurité se trouve saisi. Je demande donc que les membres qui vont prendre la parole fassent porter leurs observations sur le projet de résolution.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (traduit du russe): Je voudrais faire une suggestion. Je propose de séparer la question de l'ajournement de la question des délais à établir.

Je suis embarrassé par le fait que le projet de résolution prévoit un délai d'environ 17 ou 18 jours qui devrait permettre à la délégation de l'Inde de se rendre dans son pays pour consulter son Gouvernement. Je sais que la délégation de l'Inde avait demandé un délai d'un mois, et il m'est difficile d'exprimer un popinion au sujet du délai que nous devrions prévoir. Je n'ai aucun doute quant à la nécessité d'ajourner l'examen du problème pour permettre à la délégation de l'Inde de se rendre dans l'Inde afin de consulter son Gouvernement.

C'est pourquoi je propose de diviser cette question: votons d'abord sur la question du départ de la délégation de l'Inde; en d'autres termes, décidons s'il y a lieu d'interrompre ou d'ajourner l'examen du problème et mettonsnous, ensuite, d'accord sur le délai à prévoir.

Le Président (traduit de l'anglais): Si je comprends bien, le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine nous propose de nous prononcer d'abord sur la partie du texte du projet du représentant de la Chine qui va jusqu'au mot « débats », au troisième paragraphe. Au cas où nous approuverions cette partie de la résolution, nous en examinerions alors la seconde, c'est-à-dire le membre de phrase où la date limite de l'ajournement est indiquée.

M. Noel Baker (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais): Je me trouve dans une situation un peu difficile. J'ai l'intention de m'en tenir exclusivement au projet de résolution qui vient d'être déposé, mais il est nécessaire — et j'espère que le Président estimera que je ne m'écarte pas des débats — que je me reporte aux observations présentées il y a un instant par le représentant de la Colombie. Ce dernier a déclaré qu'il ne servait à rien que je dise, comme je l'ai fait ce matin, que nous ne créons pas de précédent. Il a déclaré que, si nous nous prononçons pour l'ajournement, nous créons un précédent, que nous le voulions ou non. Je vais maintenant expliquer avec précision sur ce que j'ai voulu dire.

J'ai supplié la délégation de l'Inde de rester ici trois, quatre ou cinq jours de plus, pour voir si nous ne pouvions pas parvenir à nous mettre d'accord sur des mesures détaillées et concrètes, ou à tout le moins de rester jusqu'à ce que nous ayons saisi les points qui font l'objet du litige. Mais si elle décide néanmoins de partir, il est entendu qu'elle le fait en toute bonne foi. Nous savons qu'elle s'en va pour des raisons que nous respectons tous; nous savons qu'elle le fait parce qu'elle croit sincèrement qu'elle nous permettra par là même de progresser dans nos travaux. Des cas de ce genre se présentent parfois.

What I wanted to ensure was that there should be an entry in our record which made it plain that we were not according any future delegation the right to do the same, so that in another case, no one could come and say: "You are bound to do this because it has happened once." Now, I admit there is a gap in that argument. I admit that the representative of Colombia is entitled to say: "You cannot help creating a precedent because if it has happened once, it is more likely to happen again, and the next person who asks for an adjournment will be in a stronger position to say that he must have it."

I am bound to admit, in honesty, that there may be cases when it is desirable for a delegation, or for the head or a member of the delegation, to go home to talk to his Government. I think, and I have tried to make it plain, that this is a very unfortunate case for this to happen in for the first time. There had been fighting in Kashmir for two months-November and Decemberbefore this matter was laid before the Security Council, and before the letter [document S/628] was sent. We have now been two months dealing with it. Our first effective meeting was 15 January. But if we accepted the resolution submitted by the representative of China, and made it a date earlier than some people have mentioned—earlier than the Indian delegation has suggested, or the Ukrainian representative suggested just noweven if we made it 1 March, that is another two months' fighting after the submission to the Council had been made.

We cannot deny that it is a serious matter. For my part, I am embarrassed to answer any part of the speech made by the Colombian representative this afternoon. I want to read it in the record tomorrow morning, and to study it with the care which it deserves. But as a constitutional argument, I think no one could doubt that it was very powerful.

What then would I do? I would say to the Indian delegation: "I wish you could have stayed. If, for the reasons which you feel important, you think you must go, we must be free to go on with this work if we think it is necessary." We must be free to work out a detailed scheme, as I said this morning.

I hope the President and the Rapporteur are going to get on with it. But I should be gravely doubtful whether it is really right—I say this with great respect to the representative of China, and I understand the very powerful reasons which made him put forward his resolution—to put a resolution on the record on this matter. I am not sure we had not better just let it happen.

Mr. PARODI (France) (translated from French): At this stage, an unknown factor seems to have entered our discussions, which makes it difficult for the various delegations to take a decision on the draft resolutions before us. I mean the request made to the Indian delegation this morning to postpone its departure for several

L'assurance que je voulais obtenir, c'est qu'il fût clairement indiqué dans notre procès-verbal que nous n'entendions pas, par là même, accorder à une autre délégation le droit d'agir de même pour que personne ne puisse dire dans un autre cas: « Vous êtes tenu d'agir dans ce sèns car vous l'avez déjà fait une fois. » J'admets qu'il y ait une faille dans cette argumentation. J'admets que le représentant de la Colombie soit en droit de dire: « Vous ne pouvez vous empêcher de créer un précédent, car, si le cas s'est présenté une fois, il se présentera d'autant plus sûrement une nouvelle fois, et la prochaine personne qui demandera un ajournement sera dans une meilleure position pour dire qu'il faut le lui accorder.»

Je suis obligé de reconnaître, en toute sincérité, qu'il peut y avoir des cas où il est souhaitable pour une délégation, ou pour le chef ou un membre d'une délégation, de rentrer dans son pays et s'entretenir avec son Gouvernement. Je pense — et je me suis efforcé de le dire claire-ment — qu'il est très regrettable qu'un cas de ce genre se produise ici pour la première fois. Des combats se déroulaient au Cachemire depuis deux mois — novembre et décembre — lorsque la question a été soumise au Conseil de sécurité et que la lettre [document S/628] a été envoyée. Voici maintenant deux mois que nous examinons ce différend. Notre première véritable réunion a eu lieu le 15 janvier. Mais si nous acceptons le projet de résolution soumis par le représentant de la Chine et adoptons une date plus rapprochée que celle proposée par certains — plus rapprochée que celle proposée par la délégation de l'Inde, ou, à l'instant, par le représentant de la RSS d'Ukraine — il n'en demeure pas moins, même si nous adoptons la date du ler mars, que les combats auront encore continué à se dérouler pendant deux mois depuis que le Conseil a été saisi du différend.

Nous ne pouvons nier qu'il s'agisse là d'une question grave. En ce qui me concerne, j'éprouve de l'embarras à répondre à quelque partie du discours prononcé par le représentant de la Colombie cet après-midi. Je désire le lire au procès-verbal demain matin, et l'étudier avec le soin qu'il mérite. Mais on ne peut, du point de vue constitutionnel, mettre en doute la grande force de ces arguments.

Que ferais-je donc? Je dirais à la délégation de l'Inde: « J'aurais bien voulu que vous ayez pu rester. Si, pour des raisons que vous jugez importantes, vous estimez devoir partir, nous devons, quant à nous, avoir la liberté de poursuivre notre tâche si nous le considérons nécessaire. » Nous devons avoir la liberté d'élaborer un projet détaillé, comme je l'ai dit ce matin.

J'espère que le Président et le Rapporteur vont poursuivre cette tâche. Mais je me demanderais sérieusement si ce n'est pas une erreur — et je le dis avec tout le respect que je dois au représentant de la Chine, et je comprends les raisons très puissantes qui l'ont incité à présenter son projet de résolution — de soumettre formellement une résolution sur ce point. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux laisser faire les choses.

M. PARODI (France): Au point où nous sommes parvenus, il semble y avoir dans nos débats une inconnue qui fait que les différentes délégations ont quelque difficulté à prendre parti sur les projets de résolution dont nous sommes saisis: la demande a été adressée ce matin à la délégation de l'Inde (elle vient d'être renouvelée, si je com-

days, and I believe that this request has been reiterated by the United Kingdom representative.

The decisions we eventually reach may perhaps be slightly modified by the reply made to this request. I shall therefore confine myself for the time being to some brief remarks and to one suggestion.

On the whole, I share the views expressed by some of our colleagues, to the effect that the interruption of our discussion to which the Indian delegation's decision has given rise is somewhat regrettable.

On the other hand, as I said yesterday, since the Indian delegation has informed us that it feels obliged to consult its Government, we are bound to take this into account, especially as we are trying, and will try to the end, to achieve agreement between the two parties concerned.

Mevertheless, it is certainly regrettable that the Security Council's discussion of the essentially urgent question before it should be thus interrupted.

The suggestion I wish to make to the Council (which might possibly be combined with the draft resolution submitted by the Chinese representative) is, in the first place, that we should not allow the interruption of our discussion of this question to become a waste of time; in the second place, that the decision already taken by the Security Council in its resolution of 20 January, the decision to set up a commission, should not be lost sight of.

The Security Council has taken a step and made a decision. It should not now give the impression of going back in any way on the decision taken on 20 January to set up a commission

Although we might consider interrupting the Council's work on the Kashmir question for a certain length of time, since we have been asked to do so by the Indian delegation, I think we should take advantage of this delay to implement the resolution of 20 January, that is to say, we should ask the representative of Pakistan to get his Government to make its choice of the State which is to serve on the commission, in order that the two States chosen (since the first has already been designated by the Indian delegation) may co-opt the third country, and that the commission thus constituted may be able to function.

The delay of several weeks which we are asked to accept would approximately correspond to the time necessary for setting up the commission, which might perhaps meet here, and for this commission to make arrangements to go to the spot, if this were required.

I fully realize that when the Indian delegation resumes contact with its Government, it may report to us new facts which may (on the most favourable assumption) make it unnecessary to send the commission.

In that case, I think we would congratulate each other on the outcome and would not regret having inconvenienced the members of the commission for a few weeks.

If, however, as is, after all, most probable, a reason for the commission's existence still

prends bien, par le représentant du Royaume-Uni) de différer son départ de quelques jours.

Suivant la réponse qui sera faite à cette demande, les décisions auxquelles nous pouvons atteindre finalement seront peut-être légèrement différentes. Je me bornerai donc, pour le moment, à quelques brèves observations et à une suggestion.

Je partage, dans l'ensemble, les observations qui ont été présentées par certains de nos collègues sur le caractère un peu regrettable de l'interruption des débats à laquelle nous sommes amenés du fait de la décision de la délégation de l'Inde.

Inversement, je l'ai déjà indiqué hier, la délégation indienne nous ayant fait part de la nécessité où elle se trouve de reprendre contact avec son Gouvernement, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de cette considération, alors surtout que nous essayons et essayerons jusqu'au bout de parvenir à un accord entre les deux parties intéressées.

Indéniablement, il est cependant assez regrettable que le Conseil de sécurité, sur une question qui lui est soumise, urgente par sa nature, soit conduit à une telle interruption.

La suggestion que je voudrais soumettre au Conseil (qui pourrait éventuellement être combinée avec le projet de résolution déposé par le représentant de la Chine) serait d' faire en sorte que le délai, l'interruption à laquelle nous serions conduits dans cette question, ne devienne pas du temps perdu; d'autre part, de faire en sorte que la décision déjà prise par le Conseil de sécurité, dans sa résolution du 20 janvier, de constituer une commission n'ait pas l'air d'être perdue de vue.

Le Conseil de sécurité a fait un pas, a pris une décision. Il ne doit pas maintenant donner l'impression de revenir, d'une manière quelconque, sur la décision prise le 20 janvier de constituer une commission.

Tout en envisageant, puisqu'elle nous est demandée par la délégation de l'Inde, l'interruption pendant un certain temps des travaux du Conseil sur la question du Cachemire, nous devrions, selon moi, mettre à profit ce délai pour donner suite à la résolution du 20 janvier, c'est-à-dire demander au représentant du Pakistan que la désignation soit faite par son Gouvernement de l'État qui, à son choix, devrait faire partie de la commission, afin que les deux États choisis (le premier ayant déjà été désigné, du côté indien) se mettent d'accord pour la désignation du troisième pays et que la commission ainsi constituée soit en état de fonctionner.

Le délai de quelques semaines qui nous est demandé correspondrait sensiblement au temps nécessaire à la constitution de la commission, qui pourrait peut-être se réunir ici même, et à la prise par celle-ci de dispositions en vue de se rendre sur place, s'il en était besoin.

J'entends bien qu'il n'est pas impossible, lorsque la délégation de l'Inde aura repris contact avec son Gouvernement, qu'elle nous rapporte des éléments nouveaux propres peut-être (je vais à l'extrême des hypothèses favorables qu'il est permis de faire) à rendre inutile l'envoi de la commission.

Dans ce cas, je pense que nous nous féliciterions les uns et les autres de cette situation et ne regretterions pas d'avoir dérangé pour quelques semaines les membres de la commission.

Dans l'hypothèse, qui reste malgré tout la plus vraisemblable, où la commission conserverait sa

remains after the Indian delegation has returned, we shall, at least, have put the commission in a condition to function. The requested delay will represent a period of effective work done by the Security Council, which will have carried out a resolution taken previously and will not really have lost time, since the intervening period will have been devoted to implementing the resolution of 20 January.

That is the suggestion I wish to make to the Security Council.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I notice that the request of the Indian delegation for adjournment was based on the draft resolution which was prepared by the President and the Rapporteur. This draft resolution is confined only to the situation in Jammu and Kashmir; it does not cover the other points which appear under item 2 of today's agenda. The draft resolution just submitted by the representative of China refers to item 2, which is composed of three topics. One of these topics which has been so far discussed is the situation in Jammu and Kashmir, but the other matters are also included in item 2. I believe that the representative of China intends only that the deferment should be made on the subject for which the adjournment has been requested—that is, the discussion on the situation in Jammu and Kashmir. It does not cover the other points in item 2—for instance, the point in topic (b) and the point in topic (c): the letter from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan concerning other claims [document S/655]. We agreed to discuss and to dispose of the Jammu and Kashmir situation first, and when we had finished that, to pass on to the other topics under item 2. The other topics are now covered in the draft resolution of the Chinese delegation by the use of the expression "item 2". For this reason, I think, if we are to put this draft resolution to a vote, that we should change the wording to "the further consideration of item 2 (a)"—that is, the topic (a) which would be deferred now according to the request of the Indian delegation—thus leaving the Security Council free later to take any action on the other topics, so as not to waste time in waiting if we can achieve anything or make progress in the other matters.

Mr. López (Colombia): I regret that I have to tax the indulgence of the Security Council in support of my point of view, which is opposed to this draft resolution. The representative of Syria has just said that this request is based on the draft resolution submitted by the President and the Rapporteur to the Indian delegation. I contend that the letter of the Indian delegation [document S/668] does not say so. In conveying the request of the Indian delegation, the letter says:

"In view of the fact that some of the proposals in the draft resolution"—it does not specify which—" differ fundamentally from submissions and suggestions made by you on behalf of the

raison d'être, même après le retour de la délégation de l'Inde, nous l'aurons du moins mise à même de fonctionner. Et le délai demandé correspondra à un travail effectif accompli par le Conseil de sécurité, lequel, en résumé, d'une part, aura donné suite à la résolution antérieurement prise; d'autre part, n'aura réellement pas perdu de temps puisque le délai aura été consacré à mettre en application la résolution du 20 janvier.

Telle est la suggestion que je désire soumettre au Conseil de sécurité.

M. EL-KHOURI (Syrie) (traduit de l'anglais): Je constate que la demande d'ajournement présentée par la délégation de l'Inde se fonde sur le projet de résolution préparé par le Président et le Rapporteur. Ce projet de résolution porte uni-quement sur la situation existant dans l'État de Jammu et Cachemire, et non sur les questions qui figurent au point 2 de l'ordre du jour de la présente séance. Le projet de résolution que vient de soumettre le représentant de la Chine vise le point 2, qui comprend trois questions, dont nous n'avons jusqu'ici discuté qu'une: celle qui a trait à la situation existant dans l'État de Jammu et Cachemire; mais les autres questions figurent également au point 2. Je présume que la seule question dont le représentant de la Chine se propose de faire renvoyer l'examen à plus tard est celle qui a fait l'objet de la demande d'ajournement, c'est-à-dire celle qui a trait à la situation existant dans l'État de Jammu et Cachemire. Le représentant de la Chine ne vise pas, dans cette résolution, les autres questions qui figurent au point 2 — comme par exemple, la question b et la question c: la lettre du Ministère des affaires étrangères du Pakistan concernant d'autres revendications [document S/655]. Nous sommes convenus d'examiner et de régler tout d'abord la situation existant dans l'État de Jammu et Cachemire, et de ne passer qu'ensuite aux autres questions qui figurent au point 2. Ces autres questions sont maintenant visées par le projet de résolution de la délégation chinoise, où figure l'expression « point 2 ». C'est pourquoi, si nous devons mettre ce projet de résolution aux voix, je crois que nous devrions en modifier le libellé de façon à lui faire porter « l'examen du point 2 a) » — c'est-à-dire de la question a) dont l'on reporterait maintenant l'examen à plus tard, conformément à la demande présentée par la délégation de l'Inde — laissant ainsi au Conseil de sécurité la liberté de prendre ultérieurement toute décision sur les autres questions, de façon à ne pas perdre de temps au cas où il nous serait possible d'arriver à quelque résultat ou de réaliser des progrès à propos des autres questions.

M. LÓPEZ (Colombie) (traduit de l'anglais): Je m'excuse de mettre à l'épreuve la bienveillance du Conseil de sécurité en lui demandant d'appuyer mon point de vue, qui est contraire à celui du projet de résolution dont nous sommes saisis. Le représentant de la Syrie vient de dire que la demande d'ajournement se fonde sur le projet de résolution que le Président et le Rapporteur ont proposé à la délégation de l'Inde d'accepter. Je prétends que la lettre de la délégation de l'Inde [document S/668] n'en fait pas état. Dans la lettre où elle transmet sa demande d'ajournement, la délégation de l'Inde déclare:

«En raison du fait que certaines des propositions qui figurent dans le projet de résolution — on ne sait pas lesquelles — diffèrent essentiellement des propositions et suggestions que vous

Government of India, Government wish to discuss the whole position with you and your colleagues of the delegation personally before determining their attitude towards these proposals." It goes on to say, "Government therefore desire you to request the Council to adjourn proceedings in order to enable you to return immediately to New Delhi for consultation.'

Thus the original request, as it stands, is to have the Security Council adjourn the proceedings because some proposals—we are not told whichdiffer fundamentally from the submissions and suggestions of the Indian representative. I do not want to insist too much, but I believe it is worth while and necessary to point out once more the extreme care with which the Indian delegation has insisted, all along, that the Security Council should accept its submissions and suggestions. When we did not agree with the members of the Indian delegation they actually withdrew from the conversations with the President of the Security Council, and now they prepare to withdraw from the Security Council itself. That is putting it rather crudely, and in fact they do it more intelligently and in a very nice manner, but that is the net result of this suggestion in effect.

In explaining the position of his delegation, the representative of India said only yesterday very definitely, "We have at the Headquarters of the United Nations a permanent representative of our own, and we shall clothe him with sufficient authority to speak with full responsibility for India when such a situation does arise. The question of whether any one of the present members of the delegation should be left behind, or somebody else should represent India at such meetings or on such occasions, is—I hope the Security Council will agree—an internal matter to be settled by our Government. We shall do the best we can in order to see that the Security Council's work in connexion with the Jammu and Kashmir question, should any such emergency arise, is not inconvenienced thereby."

They refer restrictively to the Jammu and Kashmir question for the purpose of being represented in the further deliberations of the Security Council. I think that that is perfectly clear, and that is why I called the attention of the Security Council in my previous statement to the fact that they had been careful to say that, so long la, India is under an as this item is on the at obligation to see that any inquiries—only inquiemergency situation are answered by someone who has full authority to speak in the name of India. "If it so happens," the representative of India said, "that the Security Council holds a meeting for the purpose of discussing any such emergent situation. India contribute will make emergent situation, India certainly will make arrangements to be properly represented at such a meeting.'

I believe that we have no right to overlook these statements, which tell us only too clearly | négliger ces déclarations qui ne nous font que

avez faites au nom du Gouvernement de l'Inde, le Gouvernement désire discuter l'ensemble de la situation avec vous et vos collègues de la délégation en personne, avant de prendre position sur ces propositions. » Cette lettre continue: « En conséquence, le Gouvernement vous demande de prier le Conseil de bien vouloir remettre la discussion à une date ultérieure, afin de vous permettre de rentrer immédiatement à New-Delhi pour consultation. »

Ainsi, la requête première, sous sa forme actuelle, tend à prier le Conseil de sécurité de bien vouloir remettre la discussion à une date ultérieure, parce que certaines propositions — l'on ne nous dit pas lesquelles - diffèrent essentiellement des propositions et suggestions soumises par le représentant de l'Inde. Je ne veux pas trop insister sur ce point, mais j'estime qu'il est nécessaire et utile de faire ressortir, une fois de plus, le soin extrême qu'a pris la délégation de l'Inde à insister, sans cesse, pour que le Conseil de sécurité accepte ses propositions et suggestions. Quand nous ne nous sommes pas rangés au point de vue des membres de la délégation de l'Inde, ces derniers ont cessé de participer aux entretiens qu'ils avaient avec le Président du Conseil de sécurité, et maintenant ils se préparent à cesser de participer aux travaux du Conseil de sécurité lui-même. Je me suis servi de termes assez brutaux: en réalité, la délégation de l'Inde s'est exprimée d'une manière plus adroite et en termes plus courtois, mais tel est bien cependant le résultat auquel nous conduit sa demande.

En expliquant la position de sa délégation, le représentant de l'Inde a dit très clairement et pas plus tard qu'hier: « Nous avons notre représentant permanent au siège de l'Organisation des Nations Unies, et nous lui conférerons des pouvoirs suffisamment étendus pour parler au nom de l'Inde avec toute l'autorité nécessaire dans une telle éventualité. La question de savoir s'il convient de laisser ici l'un des membres de la délégation actuelle ou si quelqu'un d'autre doit représenter l'Inde à de telles réunions ou en de telles circonstances, est — j'espère que le Conseil de sécurité en conviendra — une question d'ordre intérieur qu'il appartient à notre Gouvernement de régler. Nous ferons de notre mieux pour veiller à ce que les travaux du Conseil de sécurité relatifs à la question de l'État de Jammu et Cachemire ne soient pas gênés par notre départ si une situation sérieuse se produisait. »

Le représentant de l'Inde a parlé uniquement de la question de l'État de Jammu et Cachemire, à propos de la représentation de son pays aux prochaines délibérations du Conseil de sécurité. Je pense que ce point est parfaitement clair et c'est pourquoi, dans ma précédente déclaration, j'ai attiré l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que la délégation de l'Inde a pris soin de préciser que, tant que ce point figurerait à l'ordre du jour, l'Inde se trouverait dans l'obligation de veiller à ce que quelqu'un ayant pleins pouvoirs pour parler en son nom puisse répondre à toute demande de renseignements — on ne fait état que des demandes de renseignements, il convient de le noter — relative à une situation grave. « S'il arrive, a dit le représentant de l'Inde, que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner une situation de cet ordre, il ne fait pas de doute que l'Inde prendra des dispositions pour être représentée à cette séance d'une manière appropriée. »

Je crois que nous n'avons pas le droit de

that the delegation of India has expressed unequivocally its intention of being represented only when we discuss the Jammu and Kashmir question, and not when we discuss other matters, some of which are very important.

Item 2 of the agenda, to which the Chinese proposal refers, reads:

### "India-Pakistan question:

- (a) Letter dated 1 January 1948 from the representative of India addressed to the President of the Security Council concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/628).
- (b) Letter dated 15 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the Secretary-General concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/646).
- (c) Letter dated 20 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (document S/655)."

The letter referred to in (c) is of a very serious character. We have been informed by the Minister for Foreign Affairs of Pakistan that "the continued occupation by the armed forces of India of the State of Junagadh, which is part of Pakistan, and the oppression and spoliation of its Muslim population constitute a casus belli and may necessitate military action on the part of Pakistan unless urgent action is taken by the Security Council."

The whole question here hinges on that one point. So far India has taken the position that we should reach a decision regarding the question of getting Pakistan out of Jammu and Kashmir, and regarding that only. Only after that is done will India agree to discuss the other matter.

As I understand it, the attitude of the majority of the members of the Security Council is that it is right to take up that matter first because the primary necessity is to have peace and order restored in Kashmir, but there is absolutely no reason why we should not immediately make provision for the plebiscite that has to be taken as a sine qua non of peaceful conditions in Jammu and Kashmir. About that, however, the Indian delegation is perfectly clear. The position it takes is: "We wish the Security Council to instruct Pakistan to do this and that to get the tribesmen out of Jammu and Kashmir. Next, we want a national assembly convened; then we must have a Government and, after all this, we will have the plebiscite." It is because we have not agreed to that order of business that the Indian delegation wishes to return to India. I believe that it is the duty of the Security Council to be very clear as to what this adjournment means, and as to where we shall stand if we agree to the adjournment.

The President: The representative of Colombia wishes to amplify his remarks.

trop clairement comprendre que la délégation de l'Inde a exprimé sans équivoque son intention de ne se faire représenter que lorsque nous discuterons la situation existant dans l'État de Jammu et Cachemire, et non lorsque nous discuterons d'autres questions, dont quelques-unes sont extrêmement importantes.

Le point 2 de l'ordre du jour, auquel se réfère la proposition de la délégation de la Chine, est le suivant:

#### « Question Inde-Pakistan:

- a) Lettre, en date du ler janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représent de l'Inde, au sujet de la situation dans l'État de Jammu et Cachemire (document S/628).
- b) Lettre, en date du 15 janvier 1948, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, au sujet de la situation dans l'État de Jammu et Cachemire (document S/646).
- c) Lettre, en date du 20 janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement du Pakistan (document S/655), »

La lettre dont il est question au point c présente un caractère de grande gravité. Nous avons été informés par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan que « la continuation de l'occupation de l'État de Junagadh, qui fait partie du Pakistan, par les forces armées de l'Inde, et l'oppression et les spoliations dont est victime la population musulmane de cet État, constituent un casus belli et pourront nécessiter une action militaire de la part du Pakistan, à moins que le Conseil de sécurité ne prenne des mesures d'urgence. »

Ce point forme le pivot de toute la question. Jusqu'ici, l'Inde a adopté la position suivante: le Conseil doit prendre une décision tendant à ce que les forces du Pakistan évacuent l'État de Jammu et Cachemire et ne doit prendre de décision que sur cette question. Ce n'est que lorsque ces forces se seront retirées de cet État que l'Inde consentira à discuter l'autre question.

Je crois comprendre que la majorité des membres du Conseil de sécurité estiment qu'il est juste d'examiner cette question en premier lieu, car il est essentiel de rétablir d'abord l'ordre et la paix dans le Cachemire, mais qu'il n'y a absolument aucune raison pour que nous ne prenions pas immédiatement des dispositions en vue de l'organisation du plébiscite, qui constitue une condition sine qua non de la pacification de l'État de Jammu et Cachemire. Copendant, sur ce point, la délégation de l'Inde e absolument nette. Sa position Nous désirons que le Conseil est la suivante: de sécurité invite le Pakistan à prendre telles et telles mesures pour chasser les membres des tribus qui ont envahi l'Etat de Jammu et Cachemire. Ensuite, nous désirons que l'on réunisse une assemblée nationale; puis nous désirons constituer un gouvernement; et une fois cela fait, nous organiserons le plébiscite. » C'est parce que nous n'avons pas souscrit à cet ordre de choses que la délégation de l'Inde veut rentrer dans son pays. J'estime qu'il est du devoir du Conseil de sécurite de se rendre bien compte de la signification de cet ajournement, et de la position qui sera la nôtre si nous nous décidons en faveur de l'ajournement.

Le Président (traduit de l'anglais): Le représentant de la Colombie désire ajouter quelques observations.

Mr. LÓPEZ (Colombia): In trying to be brief, I have omitted the two most relevant remarks that I had intended to make.

Firstly, we do not really have to decide upon the request, because we do not have the request for adjournment. When we started the discussion, the Indian delegation had already booked their passage to India. Notwithstanding all the very friendly and obliging requests that have been made by the Security Council, the Indian delegation have not so far agreed to stay here any longer, so that, really, we cannot say that they have made a request, but they have informed us of their determination to leave for India today. Therefore, I do not know if it would not be much better to inform the Indian delegation that we have taken due notice of their determination to go to India for consultation with their Government and their decision to have somebody else clothed with authority to represent them in the deliberations of the Security Council.

The second remark I wish to make is that, perhaps because we have not given him an opportunity-and I may be the most guilty-the Indian representative has not clarified this question in so far as he might find it advisable to do so in order to dissipate some of the doubts which I have expressed.

The representative of France made what I thought to be a very intelligent suggestion when he said he could not vote on the proposal before the Security Council until he knew whether or not the Indian delegation was going to remain for a few more days. I had already made a similar suggestion. However, I shall be content if the President agrees to my request that the Indian delegation be offered an opportunity, before the Security Council votes on this proposal, to provide some clarification of the various points which have been raised.

Finally, I wish to say that, after the remarks I made earlier today, my attention was called to the fact that the letter from the delegation of India does refer to the draft resolution submitted to the President last Sunday. Aside from that, my remarks stand.

Sir Mohammed Zafrullah Khan (Pakistan): I hesitate to intervene in a matter which is related primarily to the procedure and the convenience of the Security Council. However, I trust that the Security Council will not consider me impertinent if I draw attention very briefly to one matter which is relevant to the question now being discussed. I have no doubt that the Security Council, when deciding the question of adjournment, and more particularly the question of the date to which the discussion of this particular matter may be adjourned, will have regard to the very embarrassing position in which my delegation is being placed, since we do not know how we shall be situated during the period of adjourn-

However, the matter to which I wish to draw attention is already within the knowledge of the Security Council. With regard to Junagadh, the

M. LOPEZ (Colombie) (traduit de l'anglais): En m'efforçant d'être bref, j'ai omis les deux observations les plus pertinentes que j'avais l'intention de présenter.

En premier lieu, nous n'avons pas véritablement à prendre de décision sur la demande, car nous n'avons pas été saisis d'une demande d'ajournement. Lorsque nous avons commencé à discuter de la question, la délégation de l'Inde avait déjà retenu ses places pour rentrer dans son pays. En dépit de la grande complaisance et bienveillance dont le Conseil de sécurité a fait preuve dans les demandes qu'il lui a adressées, la délégation de l'Inde n'a pas accepté jusqu'à présent de retarder son départ; par conséquent, nous ne pouvons pas dire qu'elle ait présenté une requête; elle nous a simplement informés de sa décision de partir pour l'Inde aujourd'hui. En conséquence, je me demande s'il ne vaudrait pas beaucoup mieux informer la délégation de l'Înde que nous avons pris bonne note de sa décision de rentrer dans son pays pour consulter son Gouvernement et de se faire représenter aux séances du Conseil de sécurité par une personne disposant de l'autorité voulue.

La seconde observation que je désire présenter est la suivante: peut-être est-ce parce que nous ne lui en avons pas donné l'occasion — et je puis être à ce propos le principal responsable — mais le représentant de l'Inde n'a pas éclairci cette question dans la mesure où il pourrait juger utile de le faire pour dissiper quelques-uns des doutes que j'ai exprimés.

Le représentant de la France a fait une suggestion qui est, à mon avis, très judicieuse; il a déclaré ne pouvoir voter sur la proposition dont le Conseil de sécurité est saisi avant de savoir si la délégation de l'Inde allait ou non rester quelques jours encore. J'avais déjà fait une observation analogue. Cependant, je me satisferais de voir le Président faire droit à ma demande, et donner à la délégation de l'Inde, avant que le Conseil de sécurité ne vote sur cette proposition, la possibilité d'éclaireir quelque peu les divers points qui ont été soulevés.

Enfin, je désire préciser qu'à la suite des observations que j'ai présentées au début de la séance d'aujourd'hui, mon attention a été attirée sur le fait que la lettre adressée par la délégation de l'Inde se réfère bien au projet de résolution soumis au Président dimanche dernier. A part cela, je maintiens mes autres observations.

Sir Mohammed Zafrullah Khan (Pakistan) (traduit de l'anglais): J'hésite à intervenir dans une question où il s'agit essentiellement pour le Conseil de sécurité de déterminer la procédure qui lui convient le mieux. Cependant, j'espère que le Conseil n'estimera pas que j'abuse si j'attire très brièvement son attention sur un point qui se rapporte au problème en cours de discussion. Je suis convaincu qu'en prenant une décision sur la demande d'ajournement qui lui a été présentée, et en particulier sur la date à laquelle il peut remettre la discussion de ce point parti-culier, le Conseil de sécurité tiendra compte de la position très embarrassante dans laquelle l'on place ma délégation, étant donné que nous ignorons quelle sera notre situation pendant la durée de l'ajournement.

Quoi qu'il en soit, le Conseil de sécurité est déjà au courant du point sur lequel je désire attirer son attention. En ce qui concerne l'État Government of India has already announced de Junagadh, le Gouvernement de l'Inde a déjà

that it intends, while its forces are in occupation of the State, to hold a plebiscite-some time in the third week of February, I believe-in order to ascertain the will of the people of Junagadh in respect of whether they wish to accede to Pakistan or to India. With regard to that matter, as the President is aware, a request was conveyed through him to the Indian delegation that it ask its Government, in view of the fact that this matter was before the Security Council, to postpone any such action. The head of the Indian delegation very kindly undertook to do so. I have just ascertained from him that he has done so, although he has not yet received the reply of his Government in regard to that matter.

However, the possibility that a plebiscite may be held under the present circumstances, while the matter is still in dispute between Pakistan and India, makes the matter of Junagadh rather urgent. I therefore wish to invite the attention of the Security Council to the possibility that if the Indian delegation finds itself unable at the present moment, without personal consultation with its Government, to carry on here with regard to the question of Jammu and Kashmir, the Security Council might consider whether it will proceed in the meantime with the other matters which have been raised in my letter.

Mr. Gopalaswami Ayyangar (India): It is now 5.40 p.m. I propose to confine myself this afternoon only to the motion to which the President asked the members of the Security Council to address themselves after that motion was moved by the representative of China.

As I have watched the proceedings today, the impression has been growing more and more upon me that the great country of which I happen to be the representative before you today, and the Government which is responsible for the administration of that country, have not elicited at the hands of the Security Council the consideration to which they are entitled.

Too much has been said this afternoon of the various reasons that have activated us in applying for this adjournment. I shall deal with them when I have to deal in detail with the speeches that have been made today; but, as I have said, I come from a great country. I belong to a proud civilization, and if the Government of that country wants its representatives before this Security Council to get back to India for the purpose of consultation on matters of great moment and urgency, that request has been canvassed in a manner and in such detail that it has passed altogether my understanding of why a great international body should view a simple request of that sort with so much suspicion.

What is it that my Government has asked of the Security Council? It made an application to the Security Council on 1 January 1948. Everyone has protested that the matter on which that representation was made was of the greatest urgency and, as I added in my statement, of the greatest immediacy.

We have spent six weeks on this question. The proposal that is now before the Security Council is to postpone the consideration of this matter for another sixteen or seventeen days, in order to enable my Government to understand your plus, en vue de permettre à mon Gouvernement point of view and to see if it was possible to de comprendre le point de vue du Conseil et

annoncé qu'il se propose, pendant que ses forces armées occupent le territoire, d'organiser un plébiscite — au cours de la troisième semaine de février, si j'ai bien compris — afin de savoir ce que veut le peuple de Junagadh: se rattacher au Pakistan ou à l'Înde. A cet égard, le Président, agissant comme intermédiaire, a, il le sait, transmis à la délégation de l'Inde une requête tendant à ce qu'elle demande à son Gouvernement de remettre à plus tard toute mesure de ce genre, du fait que le Conseil de sécurité se trouvait saisi de la question. Le Chef de la délégation de l'Inde y a très aimablement souscrit. Il vient de me donner l'assurance qu'il a bien agi comme on le lui demandait, mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse de son Gouvernement.

Cependant, le fait que l'on puisse organiser un plébiscite, dans les circonstances présentes, alors que la question fait toujours l'objet d'un différend entre le Pakistan et l'Inde, confère à la question de Junagadh un caractère plutôt urgent. Je voudrais donc attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que, si la délégation de l'Inde se trouve dans l'impossibilité, à l'heure actuelle, de continuer à discuter ici de la question de l'État de Jammu et Cachemire sans s'être consultée au préalable avec son Gouvernement, le Conseil pourrait tâcher de voir s'il ne lui est pas possible, entre-temps, de poursuivre l'examen des autres questions que j'ai soulevées dans ma lettre,

M. GOPALASWAMI AYYANGAR (Inde) (traduit de l'anglais): Il est maitenant 17 h. 40. Je me propose de ne parler, cet après-midi, que du projet de résolution sur lequel le Président a demandé aux membres du Conseil de sécurité de présenter leurs observations, c'est-à-dire sur celui soumis par le représentant de la Chine.

En suivant les délibérations d'aujourd'hui, j'ai de plus en plus l'impression que le grand pays que je me trouve actuellement avoir l'honneur de représenter devant le Conseil, et que le Gouvernement responsable de ce pays, n'ont pas reçu toute la considération qui leur est due.

On a déjà trop parlé, cet après-midi, des divers motifs qui nous ont poussés à demander cet ajournement. Je les examinerai quand j'en viendrai à parler en détail des discours qui ont été prononcés aujourd'hui; mais, comme je l'ai dit, je viens d'un grand pays. J'appartiens à une civilisation fière; le Gouvernement de mon pays désire que ceux qui le représentent devant le Conseil de sécurité regagnent l'Inde pour se concerter sur des questions extrêmement importantes et urgentes; or, cette demande a été commentée d'une telle manière et avec un tel luxe de détails que je n'arrive pas à comprendre pourquoi un grand organe international peut accueillir une requête aussi simple avec autant de suspicion.

Quelle demande mon Gouvernement a-t-il présentée au Conseil de sécurité? Il s'est adressé à lui le 1er janvier 1948. Tous les représentants ont déclaré que la question à l'occasion de laquelle cette demande a été soumise présentait la plus grande urgence, et devait, comme je l'ai précisé dans ma déclaration, être réglée immédiatement.

Nous avons passé six semaines à discuter cette question. La proposition dont le Conseil de sécurité est maintenant saisi tend à ajourner l'examen de cette question pendant seize ou dix-sept jours de arrive at conclusions which might be acceptable to all concerned. Having spent six weeks, I am found fault with here for asking for an adjournment in order to go and discuss matters with my Government, an adjournment which, in the generosity of the Security Council, has been limited by this proposal to just over a fortnight.

Is this, I ask, the consideration that a great country like mine is entitled to expect from an international body? Are we really taking any steps for the purpose of sabotaging the consideration of this great problem by the Security Council? I made it perfectly clear—and what I made clear has been acknowledged before the Security Council by the representative of the United Kingdom.

I am very grateful and I feel flattered indeed by the compliments and the great care with which the representative of Colombia has canvassed our first memorandum, our statements, our speeches, and even the words with which the Government of India asked me to apply to the Security Council for an adjournment. In our country we are familiar with commentators whom we call Vyakhathhas-who go very much beyond what the authors intended. It is a habit with us, in framing our documents and in making our speeches, to be as accurate as we possibly can. If accuracy is a fault and if accuracy is to be interpreted as something which has been so cleverly worded that we have wriggled ourselves out of difficult situations and are putting the Security Council in a position of embarrassment, then I cannot plead guilty to a charge of that nature. My Government has said only what it wanted to say, and in as plain language and as accurate phraseology as it could command.

It has been said that this particular request of ours has been so worded—and that I made my speech the other day in so careful a manner—that we have tried to get out of the difficulty of the Security Council, in our absence, attempting to consider questions other than the Jammu and Kashmir question; and therefore, we have been careful enough not to commit ourselves to having any representative of ours here to take part in the deliberations of the Security Council or to answer questions with regard to those other problems.

If I may say so without disrespect, that is not a correct characterization of what I have said and what my Government has said. As it is late already, I do not propose today to answer in detail the doubts which the representative of Colombia has posed before the Security Council. I shall answer them perhaps tomorrow.

Now that the proceedings here, on a simple issue like the request for a short adjournment, have extended over two days and have been carried to the point of preventing me from catching the plane in which I had booked passage for the delegation of India, I have given directions that such passage should be cancelled. I shall stay to answer things that have been said against me and my Government, and I shall do so in detail tomorrow.

Before I close, without saying more, I should like to refer to one point of procedure which was first placed before us by the representative of Syria. That relates to item 2 (c) of this agenda.

de rechercher s'il est possible d'aboutir à des conclusions qui seraient acceptables pour tous les intéressés. Après six semaines de discussion, on me reproche d'avoir demandé un ajournement afin de pouvoir discuter la question avec mon Gouvernement, ajournement que le Conseil, par cette proposition, limite généreusement à un peu plus d'une quinzaine de jours.

Est-ce là, je vous le demande, la considération qu'un grand pays comme le mien est en droit d'attendre d'un organe international? Prenonsnous réellement des mesures pour saboter l'examen de ce grand problème par le Conseil de sécurité? J'ai donné tous les éclaircissements nécessaires à ce sujet — et le représentant du Royaume-Uni a reconnu devant le Conseil de sécurité l'exactitude de mes observations.

Je me sens honoré des compliments que le représentant de la Colombie a bien voulu nous adresser, et lui suis très reconnaissant d'avoir pris un tel soin à étudier notre premier mémorandum, nos déclarations, nos discours, et même les termes dans lesquels le Gouvernement de l'Inde m'a prié de demander un ajournement au Conseil de sécurité. Dans mon pays, nous sommes familiarisés avec cette attitude des commentateurs nous les appelons Vyakhathhas — qui les fait exprimer bien plus que l'auteur n'a voulu dire. Nous avons pris l'habitude d'être aussi précis que possible dans la rédaction de nos documents et la préparation de nos discours. Si la précision est un défaut et que l'on doive la définir comme l'adresse à se sortir de situations difficiles et à mettre le Conseil de sécurité dans une situation embarrassante, alors vraiment devant une accusation de cette nature je ne puis me reconnaître coupable. Mon Gouvernement n'a fait qu'exprimer ce qu'il voulait dire, et dans des termes aussi simples et précis que possible.

L'on a dit que le tour que nous avons donné à notre requête — ainsi que le soin avec lequel j'ai pesé les termes de mon discours de l'autre jour — avait pour effet d'essayer d'empêcher que le Conseil de sécurité ne s'efforce, en notre absence, d'examiner d'autres problèmes que celui de la situation existant dans l'État de Jammu et Cachemire; et que, par conséquent, nous avons eu bien soin de ne pas nous engager à laisser ici un de nos représentants qui pût prendre part aux délibérations du Conseil de sécurité ou répondre aux questions posées à propos de ces autres problèmes.

Permettez-moi de vous dire, en toute courtoisie, que cette interprétation de mes paroles et des intentions de mon Gouvernement ne répond pas à la réalité. Comme il est déjà tard, je ne me propose pas de réfuter en détail, aujourd'hui, les doutes que le représentant de la Colombie a exprimés devant le Conseil de sécurité. Je le ferai peut-être demain.

Étant donné que les délibérations du Conseil, sur une question aussi simple qu'une demande d'ajournement de courte durée, se sont prolongées pendant plus de deux jours au point de m'empêcher de prendre l'avion à bord duquel j'avais retenu mon passage et celui de la délégation de l'Inde, j'ai donné des instructions pour que ce départ soit remis. Je resterai ici pour répondre aux accusations portées contre mon Gouvernement et moi-même, et je le ferai en détail demain.

Avant de conclure, je voudrais parler d'une question de procédure dont le représentant de la Syrie, le premier, nous a saisis. Il s'agit du point 2 c) de l'ordre du jour. M. El-Khouri a

He stated that, if an adjournment were granted, it must be with regard to item 2 (a) only.

May I remind the representative of Syria that not merely paragraph (a) of item 2 of the agenda but also paragraph (b) refers only to the Jammu and Kashmir question. Paragraph (c) of this item, of course, does not refer to the Jammu and Kashmir question. But what is paragraph (c), after all? It is a request from the Foreign Minister of Pakistan to the President of the Security Council, worded in part as follows.

"I beg to request that a meeting of the Security Council may be called at as early a date as possible to consider the situations (other than the Jammu and Kashmir situation) set out in my letter dated 15 January 1948, addressed to the Secretary-General."

When that request is granted and the situations other than the Jammu and Kashmir question are placed on the agenda of the Security Council for any particular day, India will have its representative here to deal fully with whatever has been alleged against India in that connexion.

For the moment we have been debating all these days only the Jammu and Kashmir question, and the deferment which the representative of China moved had reference to the Jammu and Kashmir question particularly. The fact that item 2, mentioned by him, includes paragraph (c), also makes hardly any difference in regard to this matter. That is one point which I submit for the consideration of the Security Council.

The other point which was referred to by the representative of Pakistan is the urgent matter relating to Junagadh. Towards the end of the informal consultation which we had with the President on 6 February, he mentioned that matter to me and I undertook to communicate with my Government concerning his request, and I added that I did not expect much difficulty about it. I shall be in a position to deal with that matter, and to tell him exactly what the final decision of my Government is on the request from him which I communicated to my Government

I have carried out my part of the undertaking. I wish only to say this before closing for the day: I do not want the Security Council to carry away the impression that we wanted this deferment for any purpose but as a measure for enabling us to deal with this problem more satisfactorily than, being 10,000 miles away from our country and my Government, we are able to do today. But that does not mean that we are trying to cause an interruption in the Security Council's labours. If even the question raised regarding deferment will speed the pace by which the Security Council will deal with the real matter—namely, the stoppage of fighting—I shall be only too glad. But I am not hopeful of that result. I wish the Security Council would tackle this itself and that the delegations would undertake to deal with it on its merits, whatever may be the difficulties encountered.

déclaré que, si le Conseil fait droit à notre demande d'ajournement, cette décision ne concerne que le point 2 a).

Permettez-moi de rappeler au représentant de la Syrie que ce n'est pas seulement dans le paragraphe a du point 2 de l'ordre du jour qu'il n'est question que de la situation existant dans l'État de Jammu et Cachemire, mais que tel est également le cas du paragraphe b. Le paragraphe c de ce point évidemment ne se rapporte pas à cette question. Mais, après tout, qu'est-ce que le paragraphe c? C'est une requête présentée par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan au Président du Conseil de sécurité et qui porte, entre autres:

« J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir convoquer, pour une date aussi rapprochée que possible, une réunion du Conseil de sécurité, en vue d'examiner les situations (autres que celle existant dans l'État de Jammu et Cachemire) exposées dans ma lettre en date du 15 janvier 1948 adressée au Secrétaire général. »

Quand cette requête aura été accordée et que les situations autres que celle existant dans l'État de Jammu et Cachemire figureront à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour une date déterminée, l'Inde aura ici son représentant pour répondre en détail aux allégations portées contre elle à cet égard.

Jusqu'à présent, nous avons, tous ces jours-ci, uniquement discuté la question de la situation existant dans l'État de Jammu et Cachemire, et la motion d'ajournement que le représentant de la Chine a proposée concernait tout particulièrement cette question-là. Le fait que le point 2, dont sa proposition fait mention, comprend également le paragraphe c, ne change rien à la situation. C'est là un point sur lequel j'attire l'attention du Conseil de sécurité.

L'autre point auquel le représentant du Pakistan a fait allusion est le problème urgent que pose la situation existant dans l'État de Junagadh. Vers la fin des entretiens officieux que nous avons eus le 6 février, avec le Président, le représentant du Pakistan m'a parlé de cette question, et je me suis engagé à me mettre en rapport avec mon Gouvernement à ce sujet; j'ai ajouté que je n'entrevoyais pas que la question soulevât beaucoup de difficultés. Je serai bientôt en mesure de discuter cette question et de lui faire part, en termes précis, de la décision définitive que mon Gouvernement aura prise sur cette requête que je lui ai transmise.

J'ai exécuté, pour ma part, mes engagements. Je désire seulement, avant que l'on ne lève la séance d'aujourd'hui, ajouter ces quelques mots-ci: je désire que le Conseil de sécurité ne retire pas l'impression que nous avons demandé l'ajournement de la discussion dans un but autre que celui de nous permettre de traiter ce problème d'une manière plus satisfaisante que nous ne pouvons le faire aujourd'hui, en étant à 16.000 kilomètres de notre pays et de notre Gouvernement. Nous n'essayons pas, pour autant, d'interrompre les travaux du Conseil de sécurité. Si même, par l'effet de cet ajournement, l'examen par le Conseil de la véritable question — à savoir, la cessation des hostilités — s'en trouve accéléré, je n'en serai que trop heureux. Mais je ne m'attends pas à ce résultat. Je souhaite que le Conseil de sécurité règle cette question lui-même et que les délégations l'examinent au fond, quelles que soient les difficultés qui pourront se poser.

It is not a pleasure for us to be sitting here to pass some innocuous resolution in the Security Council, to be told to go and have consultations between the two delegations, and then come back here with perhaps another resolution which does not take any substantial further step toward the solution of the concrete problem that faces us, If the Security Council wants to go on with it, as it has been saying throughout the day, and finish it early, let us sit down to it. Let some member of the Security Council sponsor a resolution which will deal comprehensively with this matter, and I undertake that my delegation will deal with it on its merits, will place its point of view before the Security Council, and will see whether it can persuade the Council to agree with it.

If the Security Council does not agree with it, then we shall have to consider our own position in regard to the particular matter.

I have been too much twitted today by the unnecessary and very unjustified suspicion and reluctance with which this innocent request for an adjournment was made to you. From the beginning, this request was made to you in a perfectly open manner. At the time of the informal consultation, it was understood that we were to apply to our Government for their reactions to the resolutions that were placed before us. We communicated with our Government, and our Government gave the matter their most anxious consideration. After giving that consideration, they instructed as to come to you and ask for an adjournment so that they may discuss the matter personally with us and see whether they could appreciate any point of view other than the one which they think is right today. And consciously or unconsciously, I and my colleagues have been prevented from complying with my Government's wishes. We wanted to do it with the quickest possible speed. Therefore, we had booked our passages for today. As soon as we booked our passages, I thought it my duty to send a message to the President of the Security Council.

I thought that this request for adjournment was a simple, formal affair, a thing which my Government was entitled to in the circumstances in which we find ourselves today. That has been rendered difficult and in fact impossible. But in all fairness to my Government, and in return for the kindliness and the courtesy which another great country like China has shown us today of sponsoring a motion to accede to the request of my Government, I would ask the President to put that motion of the representative of China to the vote. We will accept whatever vote this Council gives on that motion.

Mr. Austin (United States): India has established her nobility and her greatness in the minds and hearts of the people of the whole world. Of course, this was evidenced by the great character of the ladies and gentlemen who have represented India and Pakistan here in the United Nations—in the General Assembly and in the Security Council. What a tremendous event occurred when India achieved her independence and autonomy without violence and by means of spirituality! We consider also that the arrival at an agreement for the separation of Pakistan and India without violence was another indication

Nous n'éprouvons aucun plaisir à siéger ici pour adopter quelque résolution inoffensive; à être invités à procéder à des échanges de vues avec la délégation du Pakistan, et à revenir ensuite devant le Conseil avec vraisemblablement une autre résolution qui n'aide pas à hâter la solution du problème concret dont nous sommes saisis. Si le Conseil de sécurité désire continuer à suivre une telle procédure, comme on l'a dit pendant tous les débats aujourd'hui, et en finir à une date rapprochée, qu'on le fasse. Qu'un membre quelconque du Conseil de sécurité propose une résolution qui traite en détail de cette question, et je prends l'engagement que ma délégation examinera le fond de cette résolution, exprimera son opinion devant le Conseil de sécurité et recherchera les moyens de persuader le Conseil de l'accepter.

Si le Conseil de sécurité ne l'accepte pas, alors il nous faudra reconsidérer notre propre attitude à l'égard de cette question particulière.

Je n'ai été que trop choqué aujourd'hui des soupcons et du déplaisir non motivés, et particulièrement injustifiés avec lesquels cette innocente demande d'ajournement a été accueillie. Dès le début, en vous présentant cette demande, nous avons fait preuve de la plus complète franchise. Au moment où se déroulaient les entretiens officieux, il était entendu que nous devions nous informer des réactions de notre Gouvernement au sujet des résolutions dont le Conseil était saisi. Nous nous sommes mis en rapport avec notre Gouvernement, et notre Gouvernement a examiné la question avec la plus grande attention. Après cet examen, il nous a invités à venir vous demander un ajournement qui lui permettrait de discuter de la question avec nous personnellement et de voir s'il ne pouvait adopter un point de vue qui ne fût pas celui qu'il tient pour juste à l'heure actuelle. Et, sciemment ou non, mes collègues et moi avons été empêchés d'accéder au désir de notre Gouvernement. Nous voulions le faire le plus rapidement possible. C'est pourquoi nous avions retenu nos places pour aujourd'hui. Dès que ces places ont été retenues, j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'adresser un message au Président du Conseil de sécurité.

Je croyais que cette demande d'ajournement était une question simple et de pure forme, une chose à laquelle mon Gouvernement avait droit dans les circonstances où nous nous trouvons. On l'a rendue difficile et impossible aujourd'hui. Mais, en toute justice à l'égard de mon Gouvernement, et pour reconnaître la boaté et la courtoisie dont un autre grand pays — la Chine — a fait preuve à notre égard aujourd'hui, en présentant une proposition visant à faire droit à la requête de mon Gouvernement, je demande au Président de mettre cette proposition aux voix. Nous acceptons à l'avance la décision que le Conseil prendra à ce sujet, quelle qu'elle soit.

M. Austin (États-Unis) (traduit de l'anglais): Les peuples du monde entier reconnaissent de cœur et d'esprit la noblesse d'âme et la grandeur de l'Inde. De cette noblesse d'âme et de cette grandeur, les personnalités éminentes qui ont représenté l'Inde et le Pakistan à l'Organisation des Nations Unies — à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité — ont été de vivants exemples. Quel événement prodigieux ce fut de voir l'Inde réaliser son indépendance et son autonomie sans violences et par le seul jeu des forces spirituelles! Nous estimons également qu'en parvenant sans violences à un accord sur la séparation

of the true greatness of this new independent ration.

I hope that the impression that we have evidently given to the representative of India who has just spoken may be softened by tomorrow morning, and that he may not permanently feel that there has been a reflection upon the honour of his great country. I am sure that that is not intended.

I want to recall to him that yesterday this expression of goodwill was made by the representative of the United States—I am reading from the verbatim record of the 243rd meeting of the Security Council:

"My own view is that the Security Council would make a better record if we would recognize the necessity and convenience of the delegation of India to return home for the purpose that is stated in the letter from the Government of India, but if we would not adjourn this matter, and would hold it in statu quo and keep it there for two weeks, which is long enough, or perhaps three weeks.

"I think that asking the Security Council to hold this matter in abeyance, subject to emergency, until 15 March or 20 March, is too long, and perhaps has more significance to the outside world than the delegation of India would like to give it. I am sure that India wishes to have everyone who knows about this transaction understand that what they are about to do is in the direction of a pacific settlement of a situation that threatens the peace of the world.

"I conclude by expressing the urgent wish that we can arrive at this accommodation, by an agreement to the effect that this item will remain on the agenda without consideration by the Security Council for fifteen days, unless there is a situation that requires the Security Council to act."

I had no idea of following that through with a motion to adjourn. My conception of the situation was that the President, by a statement to which no objection was made by any representative on the Security Council, could state the situation, and the Indian delegation could make its visit home with good feeling in its heart and no sense of its being offended here.

As to the draft resolution, would it not be well for us to take our adjournment for the day now and to resume consideration of the resolution tomorrow? I move that we adjourn this meeting.

The PRESIDENT: The motion before the Security Council, proposed by the representative of the United States, is that we should now adjourn. The question is until what time we should adjourn. I understand that there is a meeting of the Working Committee of the Atomic Energy Commission arranged for 10.30 tomorrow morning. Is there any objection to the Security Council's meeting simultaneously tomorrow morning with that Working Committee?

Mr. Tarasenko (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (translated from Russian): Personally, as Chairman of the Atomic Energy Commission, it would be difficult for me to attend the Security Council and that Commission simultaneously. I see no objection to postponing the meeting of the

du Pakistan et de l'Inde, cette nouvelle nation indépendante a fourni une preuve nouvelle de sa vraie grandeur.

J'espère que l'impression que nous avons apparemment donnée au représentant de l'Indesera atténuée demain matin, et qu'il ne gardera pas à jamais le sentiment que l'on a douté de l'honneur de son noble pays. Je suis convaincu que telle n'a pas été l'intention du Conseil.

Je désire lui rappeler que cette bonne volonté à l'égard de l'Inde, le représentant des États-Unis l'a déjà manifestée hier. Je donne lecture de certains passages du procès-verbal de la 243<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité:

« En ce qui me concerne, je considère que le Conseil de sécurité ferait mieux de reconnaître qu'il est commode et nécessaire pour la délégation de l'Inde de rentrer dans son pays, pour les motifs indiqués dans la lettre du Gouvernement de l'Inde, sans prononcer l'ajournement de l'examen de cette question, pour laquelle nous devrions observer le status quo pendant deux semaines, ce qui est un délai suffisamment long, ou peut-être trois semaines.

« J'estime que demander au Conseil de sécurité de tenir cette affaire en suspens, à moins de complications, jusqu'au 15 ou 20 mars, c'est lui demander de la laisser en suspens pendant un délai trop long, et l'opinion publique mondiale attacherait à cet ajournement plus d'importance qu'entend lui en donner la délégation de l'Inde. Je suis convaincu que l'Inde souhaite que tous ceux qui sont au courant de ces travaux en la matière comprennent bien que ce qu'elle s'apprête à faire vise à un règlement pacifique d'une situation qui menace la paix du monde.

« Je dirai pour conclure que je souhaite vivement quo nous arrivions à cet arrangement en décidant de maintenir ce point à l'ordre du jour, sans que le Conseil de sécurité l'examine pendant quinze jours, à moins que ne surgisse une situation nouvelle qui exigerait une action de la part du Conseil, »

Je n'avais aucunement l'idée de présenter ensuite une motion d'ajournement. Je croyais comprendre que le Président pouvait, dans une déclaration qui n'a soulevé aucune objection de la part des représentants au Conseil de sécurité, préciser la situation, et que la délégation de l'Inde pouvait rentrer dans son pays sans éprouver d'amertume et estimer qu'elle a été offensée ici.

En ce qui concerne le projet de résolution en question, ne ferions-nous pas bien de lever maintenant la séance et de reprendre demain l'examen de ladite résolution? Je propose de lever la séance.

Le Président (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité est saisi d'une motion du représentant des États-Unis tendant à renvoyer la suite du débat à un autre jour. Il s'agit de fixer le moment auquel nous nous réunirons à nouveau. Je crois que le Groupe de travail de la Commission de l'énergie atomique se réunit demain matin à 10 h. 30. Y a-t-il une objection quelconque à œ que le Conseil de sécurité se réunisse demain matin en même temps que le Groupe de travail?

M. Tarassenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) (traduit du russe): En tant que Président de la Commission de l'énergie atomique, il me serait difficile d'assister simultanément à la séance du Conseil de sécurité et à celle de la Commission. Je n'ai pas d'objection à renve fet

Atomic Energy Commission until tomorrow afternoon, or, if it is rally necessary, until Monday.

The PRESIDENT: Unless there is any objection this meeting will adjourn until 10.30 tomorrow morning.

Mr. Gromyko (Union of Soviet Socialist Republics): Providing, presumably, that the meeting of the Working Committee is postponed.

The PRESIDENT: I understood that the Chairman of the Working Committee would make an announcement postponing that meeting, in accordance with his statement.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (translated from Russian): The meeting of the Atomic Energy Commission will accordingly be held tomorrow afternoon at 2.30 p.m.

The meeting rose at 6.20 p.m.

## TWO HUNDRED AND FORTY-SIXTH MEETING

Held at Lake Success, New Y.rk, on Thursday, 12 February 1948, at 10.30 a.m.

President: General McNaughton (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

## 15. Provisional agenda (document S/Agenda 246)

- 1. Adoption of the agenda.
- 2. India-Pakistan question:
  - (a) Letter dated 1 January 1948 from the representative of India addressed to the President of the Security Council concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/628).1
  - (b) Letter dated 15 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the Secretary-General concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/646). 2
  - (c) Letter dated 20 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (document S/655).<sup>3</sup>

## 16. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

# 17. Continuation of the discussion of the India-Pakistan question

At the invitation of the President, Mr. N Gopalaswami Ayyangar, representative of India, and Sir Mohammed Zafrullah Khan, representative of Pakistan, took their places at the Council table. la séance de la Commission de l'énergie atomique à demain après-midi, ou même à lundi si cela est nécessaire.

Le Président (traduit de l'anglais): S'il n'y a pas d'objection, la séance sera levée jusqu'à demain matin à 10 h. 30.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit de l'anglais): A condition, je pense, que la réunion du Comité de travail soit remise à plus tard.

Le Président (traduit de l'anglais): Je crois comprendre que, conformément à ce qu'il vient de dire, le Président du Groupe de travail va annoncer que cette réunion est remise à plus tard.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (traduit du russe): La réunion de la Commission de l'énergie atomique aura donc lieu demain après-midi à 14 h. 30.

La séance est levée à 18 h. 20.

## DEUX CENT QUARANTE-SIXIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 12 février 1948, à 10 h. 30.

Président: Le général McNaughton (Canada).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

## 15. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 246)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Question Inde-Pakistan:
  - a) Lettre en date du 1<sup>er</sup> janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde, au sujet de la situation dans l'État de Jammu et Cachemire (document S/628)¹.
  - b) Lettre en date du 15 janvier 1948, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, au sujet de la situation dans l'État de Jammu et Cachemire (document S/646)<sup>2</sup>.
  - c) Lettre en date du 20 janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (document S/655)<sup>3</sup>.

### 16. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

### 17. Suite de la discussion sur la question Inde-Pakistan

Sur l'invitation du Président, M. N. Gopalaswami Ayyangar, représentant de l'Inde, et Sir Mohammed Zafrullah Khan, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> See Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948, pages 139-144.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid., pages 67-87.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibid., No. 6, 231st meeting.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième année, supplément de novembre 1948, pages 139

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid., pages 67 à 87.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> *Ibid.*, nº 6, 231<sup>e</sup> séance.